

Rapport de développement durable & d'activité 2020

Orléans



www.orleans-metropole.fr

🐦📘📷 #OrleansMetropole



Orléans
Mairie



L'année 2020 a été évidemment marquée au fer rouge par la pandémie COVID-19 et par les deux longues périodes de confinement instaurées pour lutter contre la propagation du virus : du 17 mars au 11 mai pour la première et du 30 octobre au 15 décembre pour la seconde. Dans ce contexte qui a généré naturellement beaucoup d'inquiétudes et autant d'attentes auxquelles notre collectivité s'est efforcée de répondre, sur des sujets d'ailleurs qui ne relevaient pas toujours de ses compétences, la mobilisation municipale a été totale. Et tout à fait exemplaire. De ce point de vue-là, je veux remercier sincèrement l'ensemble des agents pour leur dévouement auprès des usagers, leur capacité d'adaptation dans leur travail au quotidien, et leur sens aigu du service public.

Bien sûr, il a d'abord fallu faire face à l'urgence en protégeant les habitants les plus fragiles et en assurant la continuité de nos missions essentielles ; puis, dans un second temps, nous avons renforcé l'accès au dépistage en installant un centre temporaire sur le parvis de la médiathèque, et pris des mesures de soutien pour aider celles et ceux qui en avaient le plus besoin : les commerces, les restaurateurs et les bars, ainsi que les acteurs de la culture, les clubs sportifs et les étudiants.

À cet égard, l'année 2020 restera une année à part, à laquelle nulle autre ne peut être comparée. Une grande partie des équipements a dû être fermée tandis que la plupart des manifestations et des événements publics qui ponctuent d'ordinaire notre calendrier n'ont pas pu avoir lieu et les rares qui ont été maintenus se sont déroulés dans des conditions sanitaires nécessairement limitatives. Il a fallu s'adapter. Et en interne également avec le déploiement massif, et en temps record, du télétravail. En quelques jours, 278 PC portables ont ainsi été configurés puis redistribués aux agents dont la nécessité de travail était impérieuse. De la sorte, la mairie a pu continuer à œuvrer au bénéfice de tous les Orléanais.

D'un point de vue strictement budgétaire, cette crise sanitaire a généré des dépenses exceptionnelles de fonctionnement. Ce sont plus de 2,8 M€ qui ont été consacrés à sa gestion. Et, dans le même temps, elle nous privait de recettes conséquentes avec des pertes subies - stationnement - ou liées à des décisions d'accompagnement - exonérations de droits de place ou de frais facturés aux familles - qui ont atteint près de 2 M€. Au total, le coût de la crise pour le budget 2020 de la mairie approche ainsi les 5 M€.

Pour autant, malgré ces lourdes contraintes, le cap a été conservé et nos grandes orientations ont été maintenues. Pour exemple, malgré le ralentissement des chantiers provoqué par le confinement, les investissements 2020 ont atteint 43,8 M€ et sont largement autofinancés. La dette reste ainsi contenue à 86,7 M€. Cela démontre, une nouvelle fois, qu'une gestion saine sur le long terme permet d'affronter une crise d'une telle ampleur sans déséquilibrer l'ensemble de l'édifice municipal.

L'année 2020 a été également une année électorale. Une nouvelle équipe a été élue avec des engagements forts vis-à-vis des Orléanais en termes notamment de transition écologique, de santé, de proximité ou encore de sécurité. Dès l'été 2020, le travail a été lancé avec des temporalités bien sûr différentes en fonction de l'ampleur et de la nature des chantiers à mener. Là encore, la crise sanitaire n'a pas facilité les échanges en interne comme avec les Orléanais eux-mêmes. Je sais néanmoins pouvoir compter sur la mobilisation de chacun d'entre vous pour les faire aboutir dans les meilleurs délais car ils répondent aux défis majeurs qui se posent aujourd'hui clairement à nous. Et nous avons fait le choix de les relever tous ensemble.

Serge GROUARD
Maire d'Orléans

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke.

sommaire

Les élus du conseil municipal	4
Organigramme	6

Faits marquants	8
Covid 19 Orléans sur le front	12
Chiffres clés	16

axe 1 LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



OBJECTIFS	- Poursuivre les actions du plan climat énergie territorial	18
	- Développer les énergies renouvelables	19
	- Économiser l'énergie sur le territoire	20
	- Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun	21

axe 2 PRÉSERVER, PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER LA NATURE SOUS TOUTES SES FORMES



OBJECTIFS	- Mieux connaître pour mieux protéger	24
	- Gérer de manière écologique l'espace public	27
	- Accompagner les actions citoyennes pour développer la nature en ville	22

axe 3 PRODUIRE ET CONSOMMER RESPONSABLE OU VISER L'EXEMPLARITÉ



OBJECTIFS	- Pérenniser la charte des achats publics durables	30
	- Mieux traiter les déchets	31
	- Focus activité : événements	31
	- Accompagner les démarches vertueuses	33
	- Viser l'exemplarité en matière de politique RH et d'accès à l'emploi	34

axe 4 BIEN VIVRE SA VI(LL)E 37



OBJECTIFS

- Favoriser la réussite des jeunes et leur famille 38
- **Focus activité : Petite enfance** 41
- Améliorer et faciliter la qualité de vie de tous les habitants 42
- **Focus : Développement social** 45
- Préserver et améliorer le cadre de vie 46
- Proposer une offre culturelle et événementielle pour tous les publics 48
- Assurer la sécurité et la tranquillité publique 50
- **Focus activités : Sécurité et tranquillité publique** 50

axe 5 PROMOUVOIR ET PRÉSERVER LA SOLIDARITÉ 51



OBJECTIFS

- Privilégier la solidarité entre générations 53
- Lutter contre l'exclusion 54
- Soutenir la jeunesse 57
- **Focus activités : Jeunesse et sport** 58

axe 6 PRÉPARER L'AVENIR ET DEVENIR UNE VILLE RÉSILIENTE ... 59



OBJECTIFS

- Prévenir les risques majeurs et préparer à la gestion de crise 60
- Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable 62
- Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous 63
- Agir pour une meilleure qualité de l'air 65
- Faciliter la vie des habitants, valoriser et accompagner les initiatives citoyennes et le numérique 66
- **Focus activités : Vie des quartiers** 66
- **Focus activités : Accueil et état civil** 67
- Étendre la coopération internationale en matière de développement durable 68

axe 7 SE DONNER LES MOYENS DE SES AMBITIONS 69



- Rapport financier 70

....Faits marquants

Rayonnement

Orléans a accueilli les 23 et 24 janvier 2020, le comité directeur du Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), association qui fédère les associations nationales de collectivités territoriales de 41 pays européens et représente plus de 100 000 communes et régions. Cet événement qui a reçu le soutien du Conseil départemental du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire, représentait pour Orléans une réelle opportunité pour valoriser son attachement à la coopération internationale.



labellisés Centre de préparation aux Jeux leur permettant d'accueillir des délégations internationales en 2024.

Label

La collection de clématites du Jardin des Plantes a reçu la labellisation nationale délivrée par le Conservatoire des collections végétales spécialisées. Cette distinction majeure vient récompenser le travail de la pépinière Javoy à Saint-Cyr-en-Val, renforçant ainsi la réputation d'excellence de l'Orléanais dans le domaine du végétal. Constituée de près de 400 variétés, cette collection regroupe plusieurs espèces botaniques, issues des quatre coins du monde.

« Terre de jeux 2024 »

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » en juillet 2020, la Ville d'Orléans prendra part à cet événement sportif planétaire qu'elle fera vivre à l'ensemble des habitants de l'Orléanais. Ce label lui permettra de proposer des événements festifs autour du sport, d'être associée à l'organisation des Jeux et de valoriser les talents sportifs du territoire. De plus, 9 sites sportifs d'Orléans ont été

Amitiés

Le sculpteur japonais Tetsuo Harada a offert un dessin exceptionnel à la Ville d'Orléans pour la remercier de l'achat de son œuvre monumentale, le Tricot de la Terre, œuvre symbolisant la paix, la fraternité, l'amitié exposée dans les jardins de l'Hôtel Grosloot.

Déontologie

Le Conseil municipal d'Orléans a approuvé, le 10 décembre 2020, une charte de déontologie qui réaffirme la volonté des élus d'inscrire leur mandat dans une démarche d'éthique et de transparence. Co-écrite par l'ensemble des groupes qui composent cette assemblée, elle encadre les pratiques des élus dans le cadre de leur mandat : frais de déplacement et d'hébergement, prévention des conflits d'intérêt, règles qui régissent les cadeaux ou invitations faites aux élus ou encore assiduité au conseil municipal. Une commission de déontologie, indépendante, veillera au respect des dispositions et pourra être force de proposition s'il apparaît nécessaire de les faire évoluer.





Artiste de l'ombre

Le Musée des beaux-arts d'Orléans a présenté une exposition exceptionnelle, révélant l'histoire et le parcours de Jean-Marie Delaperche, artiste qui est longtemps resté dans l'ombre. Peintre obscur né à Orléans en 1771, il avait décidé de construire sa carrière loin des salons officiels et de « cacher » ses dessins. Refusant de signer ses œuvres, il a vécu difficilement de son art, entre la France et la Russie, en vendant uniquement des portraits classiques, facette moins extraordinaire de son talent. L'exposition a présenté 91 dessins restés secrets, accompagnés d'une soixantaine d'œuvres prêtées par des institutions prestigieuses.

Laïcité

Le Conseil municipal d'Orléans a adopté, en décembre 2020, une charte de la laïcité dans laquelle les élus rappellent leur attachement au principe de laïcité et s'engagent à défendre et à promouvoir le principe de laïcité ainsi que l'égalité de tous devant la loi et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dépistage

Pour faciliter les conditions de dépistage du Covid-19, un centre temporaire de dépistage a été installé en novembre 2020 sur le parvis de la médiathèque d'Orléans, place Gambetta, permettant aux Orléanais de pouvoir se faire tester gratuitement et sans rendez-vous.



.....Faits marquants

Protection

Pour dissuader les particuliers ou les engins de chantier peu précautionneux, un barème fixe le prix des arbres que la Ville souhaite protéger. Ce montant, calculé en fonction de l'essence, de la rareté et de l'état de chacun des 25 000 arbres de la ville sera à payer par l'auteur du dommage causé à l'arbre.

Ville jardin

Orléans s'est engagée dans une grande réflexion visant à renforcer la place de la nature en ville. Devenir une ville-jardin, une ville où la nature modèle et structure chaque aménagement urbain, notamment grâce à la présence de parcs et jardins. Elle a dans cet objectif revu en profondeur ses grands projets d'urbanisme.



Panthéon

À l'occasion de l'entrée de Maurice Genevoix au Panthéon, Orléans a rendu hommage à l'écrivain et rappelé son amitié avec la Ville : expositions sur les grilles de l'Hôtel Grosloot et sur les places du Martroi, du Général de Gaulle et de Loire ; vidéos racontant les lieux emblématiques et anecdotes de la vie de Maurice Genevoix, du Val de Loire au Panthéon ; conférence au Musée des beaux-arts : « Maurice Genevoix, du Val de Loire au Panthéon, les figures d'un destin », par Anne-Marie Royer Pantin. Enfin, la Ville a fait l'acquisition, au titre du Prix de la Ville, d'une œuvre du peintre orléanais Cédric Vannier représentant Maurice Genevoix.





Décès

Jean-Louis Bernard

Maire d'Orléans entre 1988 et 1989, succédant à Jacques Douffiagues, conseil général (1986/1992), vice-président du conseil départemental, et député de la troisième circonscription du Loiret entre 1993 et 2012, Jean-Louis Bernard, chirurgien de formation, est décédé le 25 mars 2020, à Orléans, à l'âge de 81 ans. Il était un personnage politique incontournable dans la cité johannique.

Michel Ricoud

Encarté au PCF à l'âge de 23 ans, retraité des Chèques Postaux Michel Ricoud a eu plusieurs mandats d'élu local. Il fut conseiller municipal d'Orléans de 1983 à 1989, puis à nouveau de 2014 à 2020. Il a été par ailleurs conseiller général de 2008 à 2015, élu du canton d'Orléans La Source. Il a également inlassablement défendu les locataires au sein de la Confédération nationale du logement (CNL). Il est décédé le 13 mai 2020 des suites d'une longue maladie à l'âge de 71 ans.

André Dabauvalle

Conseiller départemental durant 12 ans sur le canton Bannier (1992-2004), conseiller municipal ou adjoint au maire durant 28 ans (1980-2008) et conseiller communautaire (2001-2008), il s'est investi, une grande partie de sa vie, pour Orléans et pour le Loiret. Il était engagé auprès du monde sportif, associatif et caritatif. Il s'est éteint le 18 mai 2020 à l'âge de 78 ans.



Hommage

Samuel Paty

Le dimanche 18 octobre 2020, près d'un millier de personnes s'est rassemblé place de la République, à Orléans, pour rendre un vibrant hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné vendredi 16 octobre, non loin de son établissement, à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), pour avoir montré, quelques jours plus tôt, à des élèves de 4^e des caricatures de Mahomet. Une Marseillaise a été entonnée suivie d'applaudissements.

Covid-19

...Orléans sur le front.....

Dès le début de la crise, Orléans s'est mobilisée pour faire face aux situations d'urgence, aider les personnes vulnérables puis pour mettre en place des mesures de soutien et d'accompagnement dans la durée du tissu économique, associatif et culturel local.

FAIRE FACE À L'URGENCE

Orléans a constitué dès le début du mois de mars 2020 une cellule de veille afin de suivre la situation de près et de s'assurer que toutes les conditions étaient réunies pour assurer la protection des habitants de son territoire et notamment des publics les plus fragiles. Cette cellule a été transformée en cellule de crise dès le début du confinement, avec activation de son plan de continuité d'activité (PCA). Elle a mobilisé pendant plusieurs mois élus et services de la Ville et de la Métropole, à la fois pour informer la population mais aussi pour assurer une continuité de service public pour les compétences relevant des deux collectivités (démarches auprès du service d'État civil, assainissement, gestion des déchets,...).

Plusieurs actions d'urgence ont été mises en œuvre. Une ligne dédiée a été ouverte pour répondre aux questions du public.

Pour faciliter le quotidien des personnels soignants et des personnels indispensables au bon fonctionnement de certains services publics et de sécurité civile, des accueils ont été organisés en crèche et à l'école. Les personnes vulnérables (ainés, personnes à mobilité réduite) ont fait l'objet d'une vigilance particulière, assurée notamment par les personnels du CCAS : ces derniers ont notamment gardé le lien en appelant régulièrement les personnes domiciliées au CCAS ainsi que les seniors de plus de 75 ans inscrits au registre d'urgence en cas de canicule.

Enfin, de nombreux services ont été réalisés à distance, en version numérique ou sur rendez-vous en cas de nécessité : état civil, urbanisme, accès aux ressources numériques des médiathèques, aide à la parentalité, activités à faire en familles, action culturelle... Avec la possibilité de localiser, sur le site Internet, les lieux de dépistage, les distributeurs de gels et d'avoir accès au catalogue des commerçants.



ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ

Une plateforme solidaire a été activée pour mettre en relation des familles ayant des difficultés d'organisation et les personnes disponibles pour les aider. La plateforme a également été utilisée pour mobiliser les personnes dans la fabrication de masques grand public.

La Ville a également mobilisé associations et particuliers pour créer du lien et rompre l'isolement des personnes âgées

isolées. Elle a constitué, avec le CCAS, une conciergerie solidaire en centralisant les demandes des personnes les plus isolées ou fragiles : livraison des produits de première nécessité, remise d'attestations à domicile, écoute psychologique, distribution de masques... Autant de services rendus par des bénévoles, par des agents de la Ville d'Orléans et par des membres de la réserve communale de la Ville d'Orléans.

En fin d'année, la distribution des ballotins de chocolats aux aînés a été maintenue, en partenariat avec La Poste.



UNE SORTIE DE CONFINEMENT PROGRESSIVE

Dans la perspective de la sortie progressive du confinement, la Mairie d'Orléans a mis en place une organisation permettant de réaliser les prestations prioritaires d'état civil tout en limitant les flux d'usagers dans ses lieux d'accueil.

Du côté des commerces et plus spécialement des bars, cafés, restaurants et hôtels, un guide des bonnes pratiques sanitaires produit par la Ville visait à informer sur les engagements pris par les établissements pour assurer la protection de leurs clients et de leurs personnels.

Sur l'espace public, 350 distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés. Enfin, les grands chantiers de la Ville ont pu reprendre en respectant un protocole élaboré par l'État définissant des mesures de protection sur les chantiers. De même, le réseau des médiathèques a progressivement réouvert, adaptant les services proposés aux protocoles sanitaires : *click and collect*, réouverture partielle avec jauge...



RENFORCER L'ACCÈS AU DÉPISTAGE

Un centre temporaire de dépistage du Covid-19 a été installé en novembre 2020 sur le parvis de la médiathèque d'Orléans, place Gambetta, permettant aux Orléanais de pouvoir se faire tester gratuitement et sans rendez-vous. La Ville a par ailleurs mis à la disposition des pharmaciens plusieurs salles municipales dont les salles des Chats-Ferrés, Fernand-Pellicer, de La Cigogne et Albert-Camus qu'ils ont pu utiliser dans le cadre du dépistage du Covid-19. Du personnel municipal était présent pour assurer le bon déroulement des tests.



Prêt de 15 chalets pour développer le click and collect chez les restaurateurs.

4 chalets pour emballer les paquets pendant 3 semaines ; 8 839 cadeaux emballés par 5 associations et 20 agents de la ville.

20 000

tickets pour 2 heures de gratuité du stationnement sur voirie en centre-ville pour aider le commerce de proximité.

Des agents de la Ville se sont aussi mobilisés aux côtés des soignants et des salles ont été mises à disposition pour la campagne de vaccination qui a débuté en janvier 2021. La Réserve communale de sécurité civile a également pris part à cette mobilisation. Tout d'abord pour l'appel des personnes sensibles, puis pour la distribution de masques au domicile de ces personnes. La Réserve communale a également participé à la tenue de centre de distribution de masques. Puis à l'automne, elle a contribué à l'accueil du centre de dépistage Porte Madeleine et des centres itinérants.

LES ENTREPRISES SOLIDAIRES

La Fondation Orléans a de son côté lancé un appel à solidarité auprès des grandes entreprises locales. Elle a ainsi reçu 20 tablettes numériques offertes par Groupama Paris Val de Loire. Celles-ci ont été mises à disposition des résidences-autonomie de la ville d'Orléans, pour permettre aux résidents d'échanger avec leurs familles. L'autre partie du matériel a été réservée pour les jeunes suivis dans le cadre du programme de réinsertion éducative piloté par la Mairie.

ACCOMPAGNER LES COMMERCES ET TPE

Dès le premier confinement, la Ville a pris différentes mesures pour aider les commerçants, notamment à faire face à des difficultés de trésorerie. Elle a abondé à hauteur d'1 million d'euros le fonds d'aides mis en place par la Métropole, compétente en matière de commerce. L'aide a aussi concerné les loyers et les charges des commerçants locataires des locaux commerciaux de la ville, qui ont été exonérés. La Semdo, la Sempat et les bailleurs privés ont également été invités à faire de même en s'appuyant sur les dispositifs fiscaux mis en place par l'État.

La Ville a également facilité les échanges commerciaux. Par exemple, un catalogue des commerçants orléanais a été mis en ligne, afin de leur donner les mêmes armes que les grands acteurs du commerce en ligne. Ce catalogue recensait les commerçants proposant un service de livraison et faisait le lien vers les sites marchands des

Covid-19

...Orléans sur le front

commerces. Dans la même démarche, la Ville accompagne techniquement et financièrement les Vitrines d'Orléans dans leur projet de création d'un site marchand afin d'aider les commerçants à vendre leurs produits et services en ligne.

Enfin, des mesures étaient destinées à faciliter l'accès en ville et l'achat dans les commerces du centre-ville. Ainsi, en fin d'année 2020 et jusqu'à la fin des soldes d'hiver, le stationnement en surface et en ouvrage a été gratuit pendant deux heures par jour, ainsi que les transports publics (tram et bus) tous les samedis, en partenariat avec la Métropole et les communes voisines. De même, les chalets prévus pour le marché de Noël ont été mis à la disposition des commerces : les restaurateurs qui le souhaitent pouvaient proposer de la vente à emporter et d'autres proposaient d'emballer à l'extérieur les cadeaux de Noël, ce qui permettait de désengorger les commerces.

UNE AIDE PARTICULIÈRE À LA FILIÈRE HORTICOLE

Parmi les domaines d'activités touchés par la crise, la filière horticole locale a reçu l'aide de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole à travers une commande de végétaux destinés à fleurir des lieux emblématiques du territoire. En effet, les producteurs réalisent 80 % de leur chiffre d'affaires annuel entre le 15 mars et le 31 mai. Pour éviter de jeter en partie leurs productions, la Mairie d'Orléans a décidé de soutenir la filière à hauteur de 100 000 €. Ces commandes ont permis d'animer des massifs éphémères notamment au CHRO et sur la place Sainte-Croix. Elles ont aussi alimenté les projets qui végétalisent la ville et permis de densifier les massifs existants dans les parcs et jardins de la métropole. Enfin, les associations animant les jardins partagés et ouvriers ont reçu des fleurs, tout comme les personnes qui se sont portées volontaires pour fabriquer des masques.

L'AIDE À LA CULTURE ET À L'ÉVÉNEMENTIEL

Les acteurs de la culture n'ont pas été oubliés. Un fonds de soutien à l'emploi artistique de 250 000 € a été voté fin 2020 par la Ville et versé en 2021 aux compagnies artistiques ou aux lieux qui salarient des

artistes et des techniciens, comme la Smac ou encore la Scène nationale d'Orléans.

De même, la Ville a maintenu le paiement des cachets des intermittents techniques sur tous les services planifiés avec eux, ainsi que le paiement des contrats de cession : en totalité jusqu'à fin juin 2020, puis pour novembre et décembre, et à hauteur de 60 % depuis janvier 2021 pour ceux qui ne peuvent être reportés. En 2020, 24 000 € ont été versés à la Scène nationale pour le soutien à l'emploi artistique.

La Ville d'Orléans a également encouragé l'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires en proposant aux écoles et collèges d'accueillir des représentations au sein de leurs établissements.

Enfin, les lieux de répétition ont été mis à disposition des acteurs de la culture et les projets de résidences artistiques ainsi que la mise en œuvre de l'accompagnement technique ont été maintenus dans la mesure du possible.

Touchés de plein fouet, les acteurs de l'événementiel ont également été accompagnés par la Ville : maintien du marché de Noël 2020, mais sous une forme différente ; maintien de la rémunération des personnels embauchés en contrats courts ; paiement des contrats des artistes déprogrammés ; reconduction des budgets des grands événements en 2021 ; mise en place « d'opérations spéciales » avec des scénographies événementielles sur l'espace public pour faire travailler les sociétés orléanaises, comme la « Nuit des ombres » en novembre 2020 ; ajustement sur la part du critère prix dans les marchés techniques événementiels...

FACILITER LA PRATIQUE DU SPORT

Avec les acteurs du monde sportif, un lien permanent a été maintenu afin de pouvoir s'adapter plus vite à l'évolution de la situation. Des aides exceptionnelles accordées aux clubs avaient pour objectif de leur permettre d'envisager l'avenir plus sereinement malgré des pertes financières conséquentes dues à la baisse des inscriptions et à l'annulation des manifestations.

Enfin le dispositif « 1 coach / 1 asso » visait à soutenir les acteurs sportifs du territoire orléanais dans la reprise en favorisant des synergies entre coaches sportifs locaux autoentrepreneurs et clubs amateurs.



AUX CÔTÉS DES ÉTUDIANTS

Un fonds d'aide dédié aux étudiants d'un montant de 120 000 € dont 20 000 € d'aides directes a été mis en place depuis février 2021 par la Ville. Les demandes peuvent concerner le logement, la santé, les équipements ou les besoins de première nécessité. La Mairie d'Orléans participe également financièrement aux collectes et distributions de produits hygiéniques et alimentaires de l'Osem avec une aide financière de 5 000 € ainsi qu'au Secours Populaire du même montant.

Les étudiants peuvent également bénéficier d'un soutien psychologique auprès de professionnels par le biais d'un numéro unique. Enfin, la Ville est partie prenante de la plateforme Ôpe qui fait appel à la bonne volonté des habitants du territoire pour lutter contre l'isolement des étudiants et les accompagner notamment dans leurs démarches administratives.



UNE RENTRÉE EN FÊTE NUMÉRIQUE

Compte tenu de la situation sanitaire, la 18^e édition de Rentrée en fête n'a pas pu se tenir le premier dimanche de septembre. Pour permettre aux associations sportives, de loisirs, caritatives, familiales, culturelles, ou encore environnementales de se faire connaître du public, la Mairie a diffusé un catalogue digital sur les réseaux sociaux et sur Internet.



1 000 000 €

pour les commerçants

30 000 €

pour les étudiants

250 000 €

pour la culture

XX €

pour le dépistage Covid

52 000 €

pour les associations sportives

Impact de la crise Covid pour la Ville :

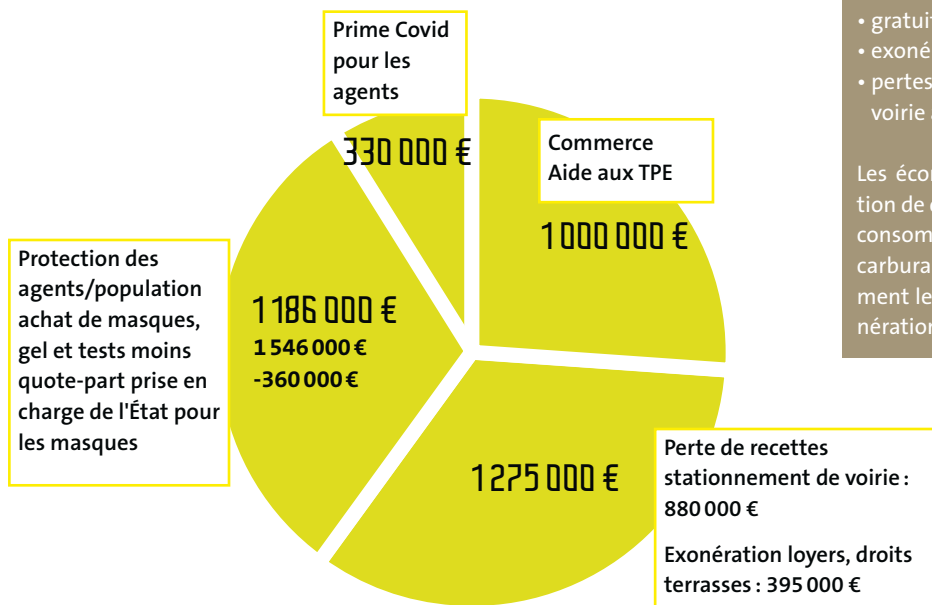
3 400 000 €

UN IMPACT FINANCIER IMPORTANT

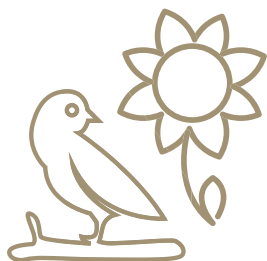
En dehors des aides d'urgences accordées aux différents acteurs, la crise est à l'origine de dépenses supplémentaires et de pertes de recettes :

- achats de masques et gel pour la protection des agents et du public ;
- fonds d'aide aux TPE ;
- gratuité du stationnement en fin d'année ;
- exonérations des droits de terrasse ;
- pertes de recettes de stationnement sur voirie avec les confinements.

Les économies budgétaires liées à l'annulation de certains événements ou à la baisse de consommations des fluides (eau, électricité, carburant) restent marginales. À noter également les coûts « indirects », comme la rémunération du personnel confiné.



.....Chiffres clés



NATURE EN VILLE

24

espaces verts et jardins ciblés pour des inventaires naturalistes

241

espèces végétales recensées

198

espèces d'insectes

4

espèces d'amphibiens

5

espèces de reptiles

77

espèces d'oiseaux

8

mammifères terrestres

8

espèces de chauve-souris



GAZ À EFFET DE SERRE

Une baisse des GES entre 2012 et 2017 avec la mise en service des deux chaufferies biomasse, le raccordement de bâtiments au réseau de chauffage urbain, des travaux d'isolation et des actions sur la mobilité.

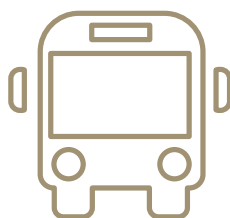
	VILLE D'ORLÉANS		
	Émissions GES énergétiques	Émissions NOx	Émissions TSP (PM10 et 2.5)
2012	316 kteqCO2	519 t	88 t
2017	256 kteqCO2	460 t	88 t



EAU POTABLE

100 %

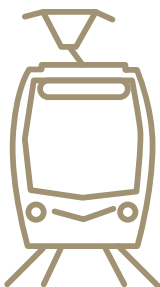
de conformité bactériologique et physico-chimique



MOBILITÉ ALTERNATIVE TRANSPORT EN COMMUN

22,87 millions

de voyages réalisés sur le réseau qui a fonctionné sans discontinuer malgré la crise sanitaire :
13,17 millions avec le tram et 9,70 millions avec le bus
soit respectivement -41 % sur le tram B, -42 % sur le tram A et -32 % pour les bus par rapport à l'année 2019.





axe
1

Lutter contre le
**dérèglement
climatique**

OBJECTIF 1

Poursuivre les actions
du plan climat énergie
territorial

IMPLIQUER LES ÉCOLES

Engagée dans la sensibilisation du jeune public au développement durable, la Ville d'Orléans soutient l'élaboration d'agendas 21 dans les écoles. À travers cette démarche, elle entend mobiliser tous les acteurs de l'école (enfants, enseignants, personnel d'accompagnement, parents, restauration scolaire, animateurs périscolaires...) pour définir des actions à mettre en pratique à l'échelle de l'établissement en faveur de l'environnement et du mieux vivre ensemble. Deux nouveaux agendas 21 scolaires ont été construits à partir de la rentrée scolaire 2019/2020 dans les écoles Marcel Proust et Jacques Androuet Ducerceau. L'année 2020 a également vu la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions des agendas 21 élaborés dans les écoles du Châtelet, Louis Guilloux et Louise Michel. La Mairie s'engage financièrement dans la construction de ces agendas 21 scolaires en proposant aux écoles volontaires d'être accompagnées techniquement, pour leur réalisation, par l'association Loiret Nature Environnement.

MIEUX CONNAÎTRE
L'ENVIRONNEMENT

Les rendez-vous de l'environnement ont été proposés en 2020 en s'adaptant aux contraintes sanitaires. L'objectif de ces animations organisées par la Mairie d'Orléans est de sensibiliser le public à la nature, pour qu'il puisse mieux la préserver.

Dans le cadre de ces rendez-vous, des conférences, balades, ateliers sont organisés en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement. Les rendez-vous de l'environnement abordent de manière transversale les thématiques liées à l'environnement : préservation de la biodiversité, agroécologie, transition, gaspillage alimentaire, rénovation énergétique du bâtiment...

En 2020, si la crise sanitaire a restreint les possibilités d'organisation de ce type de manifestation, les rendez-vous de l'environnement ont tout de même rassemblé au total 620 participants.



BALADES NATURE - ATELIERS - CONFÉRENCES
GRATUIT - OUVERT À TOUS - DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES
#OrléansMetropole @OrléansMairie www.orleans-metropole.fr

41 événements prévus,
24 maintenus

620 participants

4 conférences prévues mais
2 maintenues : conférence gesticulée
« Paravent bucolique - virage ou mirage
agricole », Laurent Delatouche.
« L'apport de l'agroforesterie pour
l'agriculture de demain »,
Christophe Sotteau.



OBJECTIF 2

..... Développer les énergies renouvelables



LE CHAUFFAGE URBAIN SE DÉPLOIE

Décerné depuis 2018, le Label éco-réseau de chaleur a été renouvelé en 2020, confirmant l'exemplarité des réseaux d'Orléans et de Fleury-les-Aubrais en matière de performance environnementale, de compétitivité des tarifs et de dialogue avec les abonnés et usagers.

Exploités dans le cadre de délégations de service public, les trois réseaux de chaleur du territoire alimentent l'équivalent de 20 000 logements et couvrent les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Ces réseaux ont été étendus en 2020 : celui qui alimente le nord de la Loire à Orléans a été étendu à Saint-Jean-de-la-Ruelle (bâtiments scolaires, équipements sportifs et logements collectifs du quartier des Chaises); les deux autres réseaux raccordent désormais le lotissement Agreeen Tech à La Source et des bâtiments municipaux du cœur de ville de Fleury-les-Aubrais, dont l'Hôtel de Ville.

CO'MET

Stoppés au début du premier confinement, les travaux de construction de CO'Met ont repris fin avril 2020. Concernant une trentaine de personnes sur site, dont une dizaine dans les bureaux, la reprise a été étudiée point par point avec la maîtrise d'œuvre et le coordonnateur Sécurité prévention au travail. Le chantier a notamment accueilli les éléments permettant d'assembler et d'installer la charpente et le gros œuvre pour la construction du palais des congrès a pu démarrer : pose des planchers, des parois verticales. La charpente a été posée à l'été 2020 et les 10 000 m² de couverture en fin d'année. Enfin les travaux d'habillage de la façade ont débuté avec la pose de la résille métallique en forme de vague, évoquant un paysage ligérien qui représente la marque architecturale du bâtiment. En parallèle la construction des niveaux de la salle sportive a été poursuivie et le chantier de la voie de contournement au nord du site a débuté. De même, la nouvelle station de tram a été ouverte au public en août 2020 et inaugurée en septembre.

Projet porté par la Ville et par la Métropole, CO'Met permettra de disposer d'un équipement d'envergure pour accueillir de multiples manifestations, locales, nationales ou internationales. Situé à proximité du Zénith, CO'Met comprendra à la fois une salle sportive de 8 000 à 10 000 places, un Palais des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes et un nouveau Parc des expositions extensible jusqu'à 33 000 m². Outre l'accueil d'événements d'envergure, CO'Met répond à des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE. En effet, les choix retenus pour la construction visent à garantir la pérennité des matériaux et à limiter les besoins en énergie. Quant à la production de chaleur et de froid, elle sera assurée par la géothermie associée à deux chaudières à gaz et des panneaux photovoltaïques. La livraison de l'équipement est programmée pour mi-juillet 2022, la notification du délégataire à l'été et la première ouverture au public en octobre 2022.

OBJECTIF 3

Économiser l'énergie sur le territoire

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC TOUJOURS PLUS PERFORMANT

2020 a vu la poursuite du programme de renouvellement de l'éclairage public par Orléans Métropole, dans les zones pavillonnaires de La Source et de l'est de l'Argonne. Ces travaux visent à revoir totalement le réseau d'éclairage (armoires, alimentation, candélabres), avec des impacts positifs forts en termes d'économies d'énergie, de réduction des pollutions lumineuses et de préservation de la biodiversité. Complémentaire à ce programme, la maintenance des équipements permet de remplacer les lanternes vétustes par des lanternes LED, moins énergivores et plus solides.

Enfin, la Ville d'Orléans a totalement repris l'éclairage des bâtiments du centre ancien en installant des LED. Cette intervention a contribué à améliorer la performance énergétique de l'éclairage et à en simplifier la maintenance grâce à du matériel plus économe et plus étanche.

Réduction de puissance sur l'éclairage des secteurs pavillonnaires de la Source et de l'est de l'Argonne de 61 % : passage de 76 500 W à 29 650 W.

700

lanternes remplacées sur l'ensemble de la métropole (consommation moyenne de 100 W par lanterne : soit 294 000 kWh/an), par des lanternes led (consommation moyenne 40 W : soit 117 300 kWh/an) gain énergétique de 176 400 kWh/an.



DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MODERNISÉS

L'été 2020 a été mis à profit pour réaliser des travaux de modernisation des équipements sportifs d'Orléans. Cette démarche vise à la fois la mise aux normes des équipements mais aussi leur confort pour les usagers et enfin, la réduction de leur empreinte énergétique. Cette politique d'investissement et d'entretien contribue aussi au développement de la pratique du sport, au niveau amateur ou professionnel.

Ainsi, le terrain d'honneur du stade de La Source a vu la mise en place d'une pelouse hybride afin d'améliorer les performances de l'équipement qui n'était plus adapté à la pratique du football de haut niveau. Ces travaux positionnent le stade d'Orléans La Source comme un équipement qualitatif, performant et confortable pour le club résident et permettent aussi l'accueil d'événements d'envergure, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Par ailleurs, le revêtement synthétique de la piste d'athlétisme d'Orléans La Source a été modifié. La toiture du gymnase Gaston Couté et du vestiaire a été revue afin d'offrir une meilleure isolation à l'équipement, ce qui lui garantit de bonnes performances énergétiques. L'éclairage du gymnase Romain Rolland a été totalement revu, avec l'installation de led, permettant d'améliorer les conditions de visions et de réduire l'empreinte écologique et économique. Le sol a aussi subi un lifting avec un changement total du sol souple. Enfin, plusieurs aménagements ont été effectués au Palais

Plus de

2,7 M€

investis dans la réhabilitation des équipements sportifs

des sports afin d'assurer une remise aux normes de l'équipement : rénovation des sanitaires de la galerie Nord, création d'un accès aux sanitaires pour les personnes à mobilité réduite, changement des revêtements muraux et des sols, reprise du système d'éclairage, mise en place d'un système de ventilation et modification du système de sécurité incendie.

JOUR DE LA NUIT

Le 10 octobre 2020, la Ville d'Orléans a participé au Jour de la nuit. Cette manifestation nationale se déroule tous les ans dans l'objectif de sensibiliser le public aux impacts de la pollution lumineuse sur l'environnement nocturne, le ciel étoilé et la santé humaine. Dans le cadre des rendez-vous de l'environnement, une balade nocturne a été organisée au Parc de Charbonnière, en partenariat avec l'association Loiret Nature Environnement. Elle a permis aux participants de découvrir, dans le milieu naturel, les oiseaux et mammifères actifs au crépuscule.



12

participants à la balade Jour de la nuit

OBJECTIF 4

..... Développer la mobilité douce et inciter à privilégier les transports en commun

UN RÉSEAU CYCLABLE RENFORCÉ

À la sortie du premier confinement et pour encourager la pratique du vélo comme alternative à la voiture et aux transports en commun pendant la période de crise sanitaire, Orléans Métropole a mis en place des itinéraires cyclables temporaires notamment dans l'hyper-centre d'Orléans. Ces aménagements visaient également àapai-



ser la ville, à sécuriser les usages et à donner confiance aux cyclistes dans leurs déplacements. L'objectif était aussi de favoriser le retour des visiteurs en centre-ville pour contribuer à la relance du commerce de proximité.

Le choix a été fait d'aménagements cyclables légers, faiblement coûteux, rapides à mettre en œuvre et évolutifs pour s'adapter aux besoins.

Les premiers aménagements réalisés dans l'hyper-centre d'Orléans, ont fait l'objet d'échanges avec les associations d'usagers, avant d'être discutés avec les élus au sein de groupes de travail. Ils ont concerné le pont Royal et la rue Royale; les boulevards Alexandre-Martin, Rocheplatte, Jaurès et Verdun; les rues Albert 1^{er} et Emile-Zola. En parallèle, la neutralisation

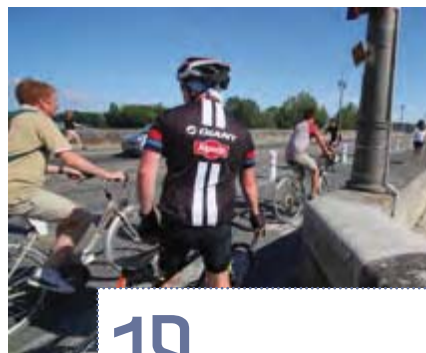
du stationnement rue Jeanne d'Arc visait à faciliter le déplacement des piétons, à partir du 15 mai.

Du jalonnement a été posé sur l'espace public afin d'aider les cyclistes à identifier les itinéraires vélos existants et temporaires et des comptages ont été réalisés afin d'évaluer les fréquentations vélos et voitures. Enfin, de nouveaux arceaux et aires de stationnement ont été aménagés près des pôles commerciaux et lieux de vie importants et sur les principales places du centre-ville: De Gaulle, Martroi, Étape, République, Sainte-Croix et Loire. Certains de ces aménagements ont été pérennisés en 2021, compte tenu du bilan de leur utilisation par les cyclistes.

Par ailleurs, une nouvelle station vélo+ a été temporairement aménagée au Parc de Loire lors des mois de juillet et août.

SE REMETTRE EN SELLE

Pour encourager et faciliter la reprise du vélo pour ceux qui ne le pratiquent pas régulièrement, des stands réguliers de remise en selle ont été organisés sur les marchés d'Orléans et de la métropole. En lien avec les associations, ces stands permettaient de réparer son vélo, d'acheter des vélos d'occasion, de s'informer, de trouver des conseils...



19 ateliers organisés entre mai et octobre: Argonne, Martroi, La Source, Blossières
30 à 40 visiteurs / jour sur les ateliers Place du Martroi.

LA PRATIQUE DU VÉLO À ORLÉANS

5 % des déplacements des habitants sont effectués à vélo (données 2014)

3 450 cyclistes qui franchissent, chaque jour, la Loire en moyenne (+20 % par rapport à 2019). Depuis la création de la piste cyclable sur le Pont George V en mai 2020, le trafic y a augmenté de 70 % par rapport à 2019

1 120 vélo'tao

360 vélo +

327 VAE achetés

87 000 € dédiés aux chèques VAE en 2020

ACHETER UN VÉLO ÉLECTRIQUE

Enfin, le dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE) proposé par Orléans Métropole a été reconduit en 2020. Ce dispositif consiste en une aide de 25 % du coût d'achat TTC d'un vélo auprès des vélocistes partenaires de l'opération, avec un plafond de 300 €. Il s'adresse à toute personne dont le quotient familial CAF est inférieur à 2 000 €/mois.



AMÉLIORER LA QUALITÉ DU RÉSEAU DU TRAM

Des travaux d'entretien des lignes de tram ont été réalisés dans l'année. Ils ont permis, sur la ligne A de sécuriser des carrefours et des cheminements cycles/piétons et de réaliser des aménagements. Sur la ligne B, les travaux concernaient la poursuite de la remise à niveau engagée en 2019 des revêtements et des espaces verts ainsi que la rénovation du système d'alimentation par le sol dans le carrefour Halmagrand.

NAVIGUER SUR LA LOIRE

Autre alternative à l'automobile, les navettes fluviales « BatO Loire » permettent aussi de découvrir le patrimoine et les paysages ligériens. En 2020, elles ont été mises en service du 20 juin au 30 août, reliant la rive droite et la rive gauche de la Loire et permettant de desservir le quai du Châtelet, le « Cabinet Vert » et le Parc de Loire. Ce service, relevant d'Orléans Métropole est assuré par l'association Balades et Découvertes en Bateau sur la Loire.

3 allers-retours étaient proposés chaque jour durant toute la saison en fonction des conditions météorologiques et du niveau de la Loire.





axe

2

Préserver, promouvoir
et développer la
**nature sous
toutes ses formes**

OBJECTIF 1

Mieux connaître pour
mieux protéger**PROTÉGER LES ABEILLES**

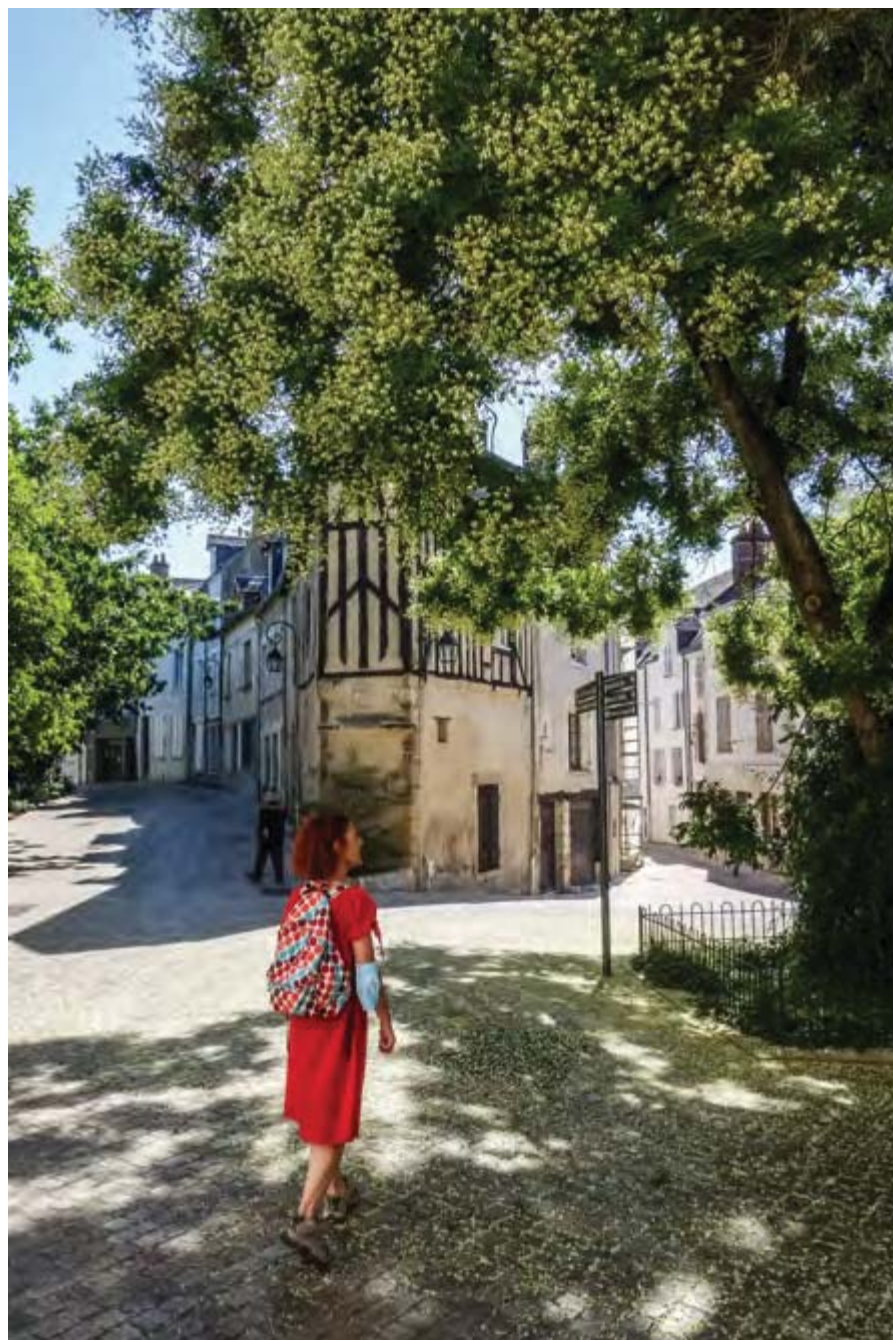
Parmi les actions en faveur de la biodiversité, la Ville d'Orléans agit pour la préservation des abeilles, par le biais d'un partenariat mené depuis plusieurs années avec le Centre d'études techniques apicoles du Loiret (CETA). Dans ce cadre, six ruches sont installées au Jardin des Plantes et gérées par le CETA. Deux d'entre elles sont connectées au dispositif Label Abeille, permettant le suivi à distance de la population d'abeilles.

De plus, ce partenariat prévoit l'organisation d'animations pédagogiques à destination du jeune et du grand public. En raison de la crise sanitaire, ces animations n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

**STRATÉGIE NATURE EN VILLE**

Dans le cadre de sa « Stratégie Nature en Ville », Orléans mène diverses actions en matière de connaissance de la biodiversité locale, de gestion différenciée et écologique des parcs et jardins publics et de sensibilisation des Orléanais.

Après l'obtention en 2019 du label ÉcoJardin, référence en matière de gestion écologique, pour le Parc de la Fontaine de l'Étuvée, l'année 2020 a vu l'organisation de six ateliers avec les services de la Ville en



charge de l'entretien des espaces verts et parcs. Sur la base des connaissances issues de l'Inventaire de la biodiversité communale, l'objectif était d'échanger sur les pratiques de gestion favorisant la préservation de la biodiversité en ville.

De plus, dans la même démarche de renforcer la place de la nature en ville, Orléans a revu en profondeur tous ses grands projets d'aménagements urbains, afin d'y intégrer davantage de projets environnementaux et de production d'énergie durable.



24

espaces verts et jardins ciblés pour des inventaires naturalistes à Orléans

241

espèces végétales recensées

198

espèces d'insectes

4

espèces d'amphibiens

5

espèces de reptiles

77

espèces d'oiseaux dont 65 nicheuses et 10 non nicheuses

8

mammifères terrestres et 8 espèces de chauve-souris

INNOVER POUR LA BIODIVERSITÉ

C'est une expérimentation qui a été engagée en fin d'année sur l'esplanade du Théâtre d'Orléans : des structures d'« urban canopee » ont été installées. Ces structures légères ressemblent à de grands parasols géants avec leur filet technologiquement remarquable et sont autonomes en énergie. Elles disposent d'une réserve d'eau intégrée fonctionnant avec une pompe alimentée par panneau solaire et sont connectées. Végétalisées, elles permettent ainsi de lutter contre les effets du réchauffement climatique en milieu urbain, apportant de la fraîcheur et de la biodiversité, là où il n'est habituellement pas possible de planter un



arbre. Elles participent également à améliorer la qualité de l'air. Ces « urban canopee », produits innovants, ont été créés par une start-up d'ingénieurs, spécialistes de la construction verte en milieu urbain, et travaillant en association avec la pépinière locale Javoy Plantes.

Cet aménagement pérenne sera ensuite complété par des contenants plantés, de plus petites dimensions. Les premiers résultats permettront d'envisager le développement de cette solution technique sur d'autres espaces publics à Orléans, permettant ainsi de préserver et développer la biodiversité en faisant revenir la nature en ville.

JARDINER À TOUT ÂGE

La Ville s'attache à sensibiliser les jeunes générations, dès leur plus jeune âge, à la portée essentielle de la biodiversité et à son utilité, surtout en ville. Aussi, des ateliers de jardinages sont régulièrement proposés dans les crèches dont certaines disposent même de leur propre jardin.

LE MOBE POURSUIT SA MUE

Les travaux d'aménagement du futur MOBE se sont poursuivis en 2020 et le bâtiment a été livré en décembre. Fermé au public depuis 2015, le Muséum s'est transformé pour proposer dès 2021 un nouveau lieu, ouvert à tous, qui accompagnera les futurs visiteurs dans l'exploration des sciences et des grands enjeux scientifiques, environnementaux et de la biodiversité de notre société.





UNE GIRAFE AU MOBE

Parmi les faits marquants de 2020, le déménagement de la girafe a nécessité un mode opératoire spécifique, du fait de ses dimensions imposantes. Cet animal, acquis par le Muséum en 2002 n'a jamais été présenté au public et a été installé dans le hall pour accueillir les visiteurs.

C'est une espèce en danger, *Giraffa camelopardalis rothschildi* qui vit dans la savane du sud du Sahara principalement au Kenya, sud du Soudan et Ouganda.

Son installation après restauration, à côté d'une gogotte, concrétion de sable de la région de Fontainebleau rappelle notamment la vocation du Muséum en tant que conservatoire du patrimoine naturel et sa mission en matière de développement des connaissances scientifiques.

Il est prévu de restaurer cette girafe, quelque peu abimée par endroits. L'opération se fera en public sous la forme d'un crowdfunding.

LES COULISSES EN IMAGE

En attendant son ouverture, programmée pour 2021, le MOBE a proposé une visite de ses coulisses à travers une exposition itinérante intitulée « Regard(s) en coulisses ». Celle-ci a notamment été présentée au Parc



Pasteur en septembre. Composée de neuf panneaux de photographies, elle dévoile au public l'envers du décor du Muséum, c'est-à-dire la majorité des collections, qui ne sont pas exposées car il faut les préserver dans les réserves, à l'abri des regards et surtout dans des conditions particulières en termes de lumière, d'humidité... Une autre façon d'expliquer les missions fondamentales des musées : enrichir, étudier, restaurer, conserver et exposer.

À LA RENCONTRE DES PUBLICS

Le Cyclo'Sciences a repris son activité pendant l'été 2020 et ses déambulations dans les rues de la ville d'Orléans à la rencontre de tous les publics pour parler de sciences et de nature. Grâce à un triporteur, le Cyclo'Sciences propose des petites animations destinées à faire découvrir aux jeunes et aux moins jeunes les mille et une merveilles qui nous entourent. L'objectif est de susciter la curiosité de tous, en traitant de diverses thématiques : la Loire, les temps géologiques ou encore la biodiversité. Des activités ludiques d'observation et de manipulation, permettent d'appréhender des notions scientifiques essentielles dans la compréhension du monde.



OBJECTIF 2

.....Gérer de manière écologique l'espace public

L'ÉCO-PÂTURAGE : ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Depuis plusieurs années Orléans utilise l'éco-pâturage pour entretenir certains espaces verts de son territoire. Écologique, économique, respectueux de la biodiversité et source de lien social, l'éco-pâturage présente de nombreux avantages. En partenariat avec l'association La Moutonte, 370 bêtes -moutons d'Ouessant, chèvres naines et croisées alpines-poitevines- sont réparties sur une quarantaine de sites dans la métropole: bassin de la Fosse-Bénate; ZAC du Fil-Soie; parc de la Charbonnière (Saint-Jean-de-Braye); Parc de Loire, à l'est de la base de loisirs de l'île Charlemagne (Saint-Jean-le-Blanc); quais de la Madeleine et Saint-Laurent; rue du Boyau et sur les sites du CNRS et du BRGM (Orléans-La Source). Les animaux sont placés en fonction de la nature des sols à entretenir: herbes pour les moutons; ronces, lierre et arbustes pour les chèvres.



LE CENTRE AQUALUDIQUE LABÉLISÉ « BIODIVERCITY »

Le centre aqualudique L'O a été labélisé « Biodivercity », label qui atteste la prise en compte de cette biodiversité et de la haute qualité écologique du projet.

Implanté sur le site de l'ancienne prison, L'O se situe à proximité du futur MOBE, du centre-ville d'Orléans et de la Loire. Aussi, le traitement paysager du centre aqualudique vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Orléanais, à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans cet objectif, le projet paysager apporte une attention particulière à la topographie, au traitement des sols et des plantations: bassins de rétention créés pour récupérer les eaux des toitures et offrir une végétation propre aux milieux humides; pelouses plantées, solarium végétal et axes verts pour animer les



vues depuis les bassins; sols mixtes ponctuellement végétalisés; parking paysager; toitures vertes en partie; sol du parvis planté d'arbres d'haute tige...

Sur les espaces extérieurs, L'O accueillera des ateliers environnementaux thématiques, pour faire découvrir la biodiversité locale.

OBJECTIF 3

Accompagner les actions
citoyennes pour développer
la nature en ville**JARDINER ENSEMBLE**

Fermé pendant le premier confinement, le Jardin partagé d'Emmanuel a pu ouvrir ses portes en mai 2020 pour accueillir à nouveau ses jardiniers, sur la base d'un protocole sanitaire précis. Il est cependant resté fermé au public tout comme l'accès au composteur pour le dépôt de déchets verts. Ouvert en juin 2011, le Jardin partagé d'Emmanuel compte environ 90 membres jardiniers : des particuliers, des familles et des structures associatives. Géré par l'Aselqo Madeleine, il a fait évoluer son organisation fin 2019 pour renforcer l'autonomie des adhérents et leur laisser davantage d'initiatives.

JARDICHAT S'ÉTOFFE

En mars 2020, « Jardichat », pour « Jardinière des Chats-Ferrés » a ouvert une 3^e parcelle cultivable aménagée en verger avec l'aide de la Mairie. Ce jardin de comestibles, installé sur l'espace public rue des chats ferrés, existe depuis quatre ans. Il est entretenu par un collectif d'habitants et mis à la disposition par la Mairie. Cette initiative citoyenne a permis de voir fleurir un jardin libre et partagé, véritable laboratoire d'expérimentation de la végétalisation en ville, qui a rapidement su trouver des adeptes et gagner du terrain sur l'espace public. D'une jardinière au départ, Jardichat s'est étoffé avec de nouveaux bacs, puis un verger, un composteur, un récupérateur d'eau de pluie. Il accueille également des moments festifs, des échanges, des conseils...



axe

3

Produire et consommer
responsable **ou viser**
l'exemplarité

OBJECTIF 1

Pérenniser la charte des achats publics durables

POURSUITE DU DISPOSITIF D'INSERTION PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre des marchés en cours d'exécution en 2020, le dispositif de clauses sociales a permis la réalisation de 14 898 heures d'insertion. 127 contrats en ont découlé, permettant à 117 personnes d'en bénéficier.

RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ À LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans le cadre de sa politique achat, Orléans poursuit sa démarche partenariale avec les fournisseurs, via notamment le recours au « sourcing », et des actions de sensibilisation à la commande publique, dans l'objectif de renforcer l'attractivité et l'accessibilité aux marchés publics.

DÉMATÉRIALISATION TOTALE DES MARCHÉS PUBLICS

Depuis 2019, la dématérialisation des marchés publics est totale et les procédures entièrement dématérialisées : ainsi, 100 % des plis reçus via la plateforme de dématérialisation étaient électroniques. Grâce à cette dématérialisation, les économies de papier sont estimées à plus de 150 000 feuilles par an.

PRENDRE EN COMPTE LE VOLET ENVIRONNEMENTAL

Dans une démarche d'une meilleure prise en compte du volet environnemental dans les achats, les consultations intègrent régulièrement des clauses ou des critères environnementaux : par exemple, achat de pneus réchappés ; exigence de papiers recyclés, issus de forêts gérées durablement pour le marché d'impression ; utilisation de produits écologiques pour le marché d'entretien ménager et mise en place d'une solution innovante avec le système de l'eau osmosée permettant de transformer l'eau

du robinet avec l'ajout d'un peu de sel en un produit nettoyant désinfectant multi usage et ainsi d'obtenir un produit neutre efficace ; dans les distributeurs de boissons chaudes, mise en place d'un tarif préférentiel pour les agents qui utilisent leur propre tasse ; achat de gobelets en carton 100 % recyclable...

LES CRÈCHES AGISSENT EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Au quotidien dans les crèches, les équipes veillent au respect de l'environnement : utilisation de surchaussures en tissu lavable, recyclage d'objet du quotidien en objet de décoration, déplacements en transport en commun pour les sorties... De même, les chariots de ménage de nouvelle génération permettent de lutter contre l'usure professionnelle et de limiter la quantité de produits d'entretien utilisés.

65

consultations lancées

87

marchés attribués pour un montant de 18 725 592 € TTC, et 2 délégations de service public

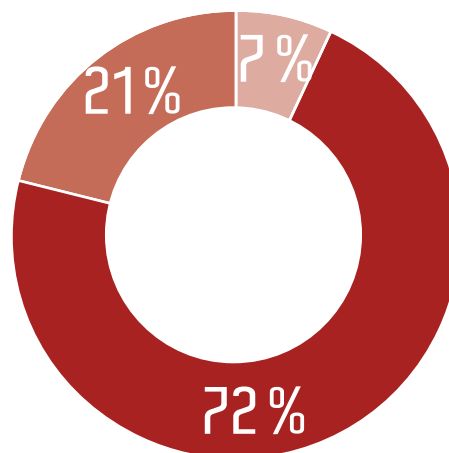
48 %

des marchés attribués à des entreprises du département

59 %

des dépenses d'achat réalisées auprès d'entreprises locales (soit 33,6 M€ TTC)

RÉPARTITION DES MARCHÉS EN MONTANT



■ Travaux ■ Services ■ Fournitures

OBJECTIF **2**

Mieux traiter les déchets

FOCUS ACTIVITÉS : ÉVÉNEMENTS

FAITS MARQUANTS

Fête Nationale

En raison de la crise sanitaire, les communes d'Orléans, de Saint-Jean-de-la-Ruelle et de Saint-Privé Saint-Mesmin ont décidé d'annuler le feu d'artifice et le bal organisés habituellement, sur le pont de l'Europe, le soir du 13 juillet. Toutefois, la Mairie d'Orléans a tenu à célébrer la Fête Nationale à travers une programmation de spectacles de rue festifs, une décoration du centre-ville et des mairies de quartier au cours des 13 et 14 juillet 2020.

Marché de Noël

Afin de s'adapter aux restrictions sanitaires, la Mairie d'Orléans a pris la décision d'annuler le marché et d'immerger les Orléanais et les visiteurs dans une ambiance féerique de Noël à travers une balade décorative dans le centre-ville et une décoration des mairies de quartier : Argonne, Les Blossières, Saint-Marceau et La Source. Une programmation de spectacles de rue en centre-ville et lors des marchés alimentaires dans les quartiers est venue renforcer l'ambiance festive pendant les vacances scolaires.

Fêtes Jeanne d'Arc

Les festivités prévues en mai n'ont pu se tenir au mois de mai et ont été reportées au mois de septembre. La célébration des 100 ans de la canonisation de Jeanne d'Arc a eu lieu au mois de septembre, avec trois événements maintenus : les fêtes de Jeanne de La Source, le marché médiéval du Campo Santo et l'hommage religieux dans la cathédrale Sainte-Croix. Le cycle de conférences a également été maintenu.

Les animations des quais

Plus d'une centaine d'animations ont pu être maintenues dans le respect des mesures sanitaires.



LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au sein des écoles, la Mairie d'Orléans veille à réduire le gaspillage alimentaire. Ainsi, les menus et les quantités proposés par la cuisine centrale sont variés, équilibrés et adaptés à l'âge des consommateurs -adultes ou enfants- selon la réglementation en vigueur. Un travail de sensibilisation est régulièrement assuré auprès des enfants et du personnel d'accompagnement afin de les inciter à réduire le gaspillage alimentaire. Chaque jour, les déchets alimentaires sont pesés dans 10 écoles élémentaires d'Orléans. Enfin, les repas non consommés sont donnés à des associations caritatives.

ENCOURAGER LE TRI À TOUT ÂGE

Dès le plus jeune âge, la Ville d'Orléans encourage et facilite le tri. Ainsi, les structures dédiées à la petite enfance et notamment les crèches, bénéficient d'un ramassage spécifique pour les bidons de produits d'entretien. Certaines d'entre elles compostent leurs déchets verts et organisent dans leur jardin des ateliers d'éveil autour des plantations. D'autres conçoivent, lors d'ateliers avec les enfants, des jouets et des activités d'éveil à partir de matériel de récupération.

Dans les écoles, des bornes de tri, notamment pour le papier et des sacs sont posés dans les classes et salles d'activités périscolaires pour inciter au tri. Quant à la cuisine centrale et aux offices, les déchets sont également triés et les produits d'entretien utilisés sont 100 % écolabellisés.

Plus globalement, les équipes municipales effectuent le tri sélectif (carton/verre...) et les locaux municipaux sont équipés de bornes de tri ou de poubelles dédiées permettant de réaliser le tri au quotidien.

LES ENCOMBRANTS COLLECTÉS À LA DEMANDE

Depuis 2019, Orléans Métropole a mis en place un service de collecte des encombrants à la demande, en substitution à la collecte annuelle, notamment sur les quartiers d'Orléans intra-mail, et Dunois/Madeleine. Sur simple appel téléphonique ou en remplissant le formulaire sur Internet, les particuliers peuvent bénéficier d'une collecte, fixée le jour de leur choix. Ces collectes sont assurées en partenariat avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire, afin de développer le réemploi et de limiter la production de déchets.

LES DÉCHETS TECHNIQUES MUNICIPAUX

4048 tonnes de déchets ont été prises en charge pour les services municipaux en 2020, en diminution par rapport à 2019 (6 506 tonnes). Cette évolution est due à une baisse d'activité liée à la crise sanitaire, avec notamment la diminution des marchés et l'absence de manifestations génératrices de déchets incinérables. En parallèle, les déchets triés (bois, métaux) sont en augmentation, suite à un tri plus poussé au sein des services. Enfin, les balayures sont issues de l'entretien mécanisé des voiries. Elles sont composées majoritairement de sables et de déchets organiques et leur traitement demande un contrôle particulier des polluants (résidus d'huiles et de carburants) et un criblage écartant les corps creux (canettes, emballages...). Le process utilisé permet une valorisation à terme des sables notamment pour le remblaiement de tranchées de réseaux techniques. Il permet ainsi l'économie d'une part équivalente de matériaux naturels d'extraction.



RECYCLER LES SAPINS DE NOËL

La Mairie d'Orléans a reconduit en décembre 2019/janvier 2020 la collecte des sapins de Noël, avec l'installation en centre-ville de quatre bennes. Cette action, maintenant installée dans le quotidien des Orléanais, facilite la vie des habitants et contribue à la propreté de l'espace public. Elle préserve aussi l'environnement car les sapins collectés sont revalorisés en paillis sur les espaces publics de la ville. Le paillis ainsi déposé permet d'éviter l'érosion et le dessèchement de la terre, d'isoler, d'apporter de l'humus et donc de favoriser la biodiversité et de prévenir la pousse des mauvaises herbes (et donc de réduire les interventions humaines). Ces bennes permettent aussi de limiter les déplacements, notamment vers les déchetteries et donc de réduire d'autant les gaz à effet de serre.

1569

sapins collectés au total (+28%)

1455

sapins collectés via les bennes à sapins (+33%)

114

sapins collectés sur l'espace public (-27%)

OBJECTIF **3**

Accompagner les démarches vertueuses

LA RESTAURATION COLLECTIVE FAVORISE LES CHÂÎNES COURTES

Parmi les priorités de la Ville en matière de restauration collective figure l'approvisionnement local, le bio et la traçabilité des aliments. La démarche est assurée par le délégataire et les approvisionnements en produits frais et locaux se développent d'année en année. Un véritable partenariat est mis en œuvre avec les producteurs locaux, ce qui leur garantit un prix de vente pour leurs denrées et lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, les fruits et légumes peu esthétiques sont également achetés par la cuisine centrale.



UN DÉFI TEXTILE SPÉCIAL ENTREPRISES

Pour l'année 2020, le défi textile s'adressait aux entreprises. Cette opération, organisée par Orléans Métropole, vise à sensibiliser le plus grand nombre à la réduction des déchets et au réemploi. Le Défi textile consiste à collecter un maximum de vêtements, linge de maison, chaussures et peluches pour les recycler. Quatre entreprises orléanaises ont participé au Défi textile 2020, qui a permis de collecter au total près de 6,84 tonnes de textiles et de verser 684 € à trois associations caritatives. L'opération est menée en partenariat avec l'association solidaire pour l'emploi et l'environnement « Le Tremplin » qui récupère les textiles, les trie, les valorise et revend ce qui est en bon état, dans ses boutiques solidaires.

LA FÊTE DU TRI ANNULÉE

Initialement prévue du 26 septembre au 10 octobre, la 4^e édition de la Fête du Tri a été annulée en raison du contexte sanitaire. Sa préparation avait mobilisé les commerçants et clubs services qui ont tout fait pour le maintien de l'événement. Depuis 2017, cette opération permet à la fois de lutter contre le gaspillage tout en répondant à une vocation caritative et dynamisante pour le centre-ville.

En 2019, 112 commerçants et 15 clubs services d'Orléans s'étaient mobilisés et plusieurs tonnes de vêtements, vaisselle, chaussures, maroquinerie et livres collectées avaient permis de récolter 12 722,41 €, pour l'association des Chiens Guides d'Orléans. Quelques denrées alimentaires avaient été données aux Restos du Coeur et les objets n'ayant pas trouvé acquéreur repris par Emmaüs, l'association Le Tremplin et la Croix Rouge. Pour 2020, l'association bénéficiaire était Espoir 21 : Association accueillant des adultes atteints de trisomie 21.

COMPOSTER COLLECTIF

Après deux ans d'expérimentation des composteurs de quartier, Orléans et la Métropole ont décidé de pérenniser ce dispositif qui permet aux habitants ne disposant pas d'un jardin de trier utilement leurs déchets compostables. Ainsi, deux nouveaux composteurs de quartiers ont été installés : Quai Barentin à proximité du jardin partagé et dans le jardin de la Charpenterie pendant l'été. La mise en place de ces équipements est accompagnée d'une organisation dédiée, avec la constitution d'un collectif de riverains chargé de sa gestion et la mise en œuvre de formations à la technique du compostage et à la gestion de l'équipement. Une action complétée par des ateliers sur le compostage, régulièrement organisés par Orléans Métropole, en charge de la gestion des déchets.

67

écoles

14

collèges

2

lycées



OBJECTIF **4**

Viser l'exemplarité en matière de politique RH et d'accès à l'emploi

Crise sanitaire : re-placer l'humain au cœur de la collectivité



302

agents ont travaillé sur des missions essentielles

MAINTENIR LES MISSIONS ESSENTIELLES

Dès le début de la crise sanitaire, un périmètre de missions prioritaires a été défini pour recentrer l'action de la collectivité autour de fonctions « essentielles » au regard de la crise. Elles se concentrent principalement dans les domaines de la sécurité publique, la collecte des déchets, la propreté urbaine, les interventions sur les réseaux en cas d'urgence, le maintien en activité des stations d'épuration, le service minimal d'accueil pour les enfants des professionnels de santé dans quelques écoles et crèches, les services aux aînés, les actions menées à destination des personnes vulnérables, certains actes d'état-civil fondamentaux (décès, ouverture des cimetières et sites funéraires...) et les ressources indispensables au fonctionnement des services (finances, ressources humaines, affaires

juridiques, commande publique, systèmes d'information).

Ainsi 302 agents de la Ville d'Orléans, ont travaillé chaque jour sur des missions répertoriées comme essentielles dont 30 % en télétravail.

Sur cette base, la direction des systèmes d'information et la direction des relations humaines ont accompagné chaque direction afin de pouvoir développer les dotations informatiques et mettre en œuvre les moyens de protection nécessaires pour réaliser les missions.

UNE CELLULE DE CRISE POUR LES USAGERS, UNE CELLULE RH POUR LES AGENTS

Une cellule de crise a été mise en place dès le 13 mars. Chaque jour une vingtaine de collaborateurs y était présent pour répondre aux questions des usagers via un numéro unique. Environ 300 appels y ont été reçus quotidiennement. Derrière cette plateforme d'appel, ce sont toutes les directions ainsi que des professionnels de l'écoute qui se sont mobilisés afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions.

Au sein de la cellule de crise, une cellule « Ressources Humaines » a été mise en place avec, par exemple, une cellule d'écoute et d'accompagnement à distance assurée par la chargée de prévention des Risques Psycho-Sociaux et accessible à tous les agents.

LE TÉLÉTRAVAIL : UN DÉPLOIEMENT MASSIF SANS DÉLAI

Dans ce cadre, un déploiement massif du télétravail a été opéré en un temps record. En quelques jours, 278 PC portables ont été configurés puis redistribués aux agents dont la nécessité de travail était impérieuse. Ainsi pas moins de 30 % des agents ont pu télétravailler - pratique peu répandue et limitée à une demi-journée par semaine avant la crise passée massivement à 39h/ semaine - un changement radical qui s'est opéré sans délai.

UNE VÉRITABLE VOLONTÉ DE SERVIR

Collectivement et à tous les niveaux, les agents ont dû faire preuve d'agilité et de réactivité. De même, les appels à volontariat ont fait systématiquement l'objet de nombreux retours d'agents qui souhaitaient pleinement se mobiliser pour venir en aide aux services de la collectivité mais aussi aux usagers (portage de repas, distribution de masques...).



30 %

des agents en télétravail

500

nouveaux PC portables achetés en 1 an
avec logiciel de visio

2 000

licences de logiciel de visio achetées

83 %

des agents ont activé leur coffre-fort
numérique

64 %

des encadrants ont mis en place des
réunions à distance

MAINTENIR LE LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ ET ACCOMPAGNER LES MANAGERS

Pour maintenir l'engagement de tous et éviter l'isolement en ne rompant pas le lien avec la collectivité alors que se mettait en place une organisation de travail inédite, la communication interne, les services RH et l'ensemble des directions ont proposé vade-mecum, interviews, accompagnements des managers, conseils et coaching pour l'ensemble des agents via l'Intranet et le coffre électronique dont le déploiement s'est fait de manière exponentielle durant les premiers temps de cette crise.

Environ un quart des agents a souffert de la distance physique durant les périodes de confinement.

Les managers ont dû et doivent encore trouver d'autres modes de communication, innover, s'adapter avec agilité, renforcer la cohésion, développer la coopération, veiller à lutter contre l'isolement des agents et pour cela accélérer la mise en place des nouveaux modes managériaux (confiance, responsabilités, management par objectif et non par tâche), autant de changements dans les modalités de travail que la DRH accompagne au quotidien.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

La Direction des relations humaines a su faire preuve d'une grande réactivité voire d'imagination pour se réinventer et répondre à cette situation nouvelle. Grâce à une forte mobilisation des services, il n'y a pas eu de rupture dans la distribution des Équipements de protection individuels (EPI) à une période où masques et gel étaient une denrée rare.

Dans le même temps, sur 150 sites recevant du public, les organisations de travail ont été revues et les espaces ont été adaptés pour être conformes aux protocoles Covid (jauges, jalonnement, signalétiques, maintien des espaces de 2m, colonnes de gel...) comme les salles de restauration, les salles de classe, les différents espaces dans les crèches.

Mais c'est dans l'ensemble des services que les organisations de travail ont été revues. Par exemple : arrivées échelonnées dans les services techniques pour garantir un minimum d'agents dans les douches et les vestiaires, rotations pour les temps de repas. Par ailleurs, l'ARS a délégué au service de médecine préventive les mises en isolement des agents cas contacts. Une astreinte RH et SMP a été mise en place pour le soir et le week-end afin d'être le plus réactif possible dans les mises en isolement pour ne pas renvoyer au travail des agents à risque. D'autre part, dans le cadre du projet de recherche COVIDOR mené par le Professeur Raphaël SERREAU, chef du service de médecine préventive, la collectivité proposait à ses agents de réaliser des tests sérologiques du COVID-19. C'est ainsi 5 000 tests sérologiques qui ont été réalisés.



613 452

masques distribués

2 880

litres de gel hydro-alcoolique distribués

475

colonnes de gel installées sur le domaine public

130

installées dans les locaux de travail



axe

4

Bien vivre
sa vi(II)e

OBJECTIF 1

Favoriser la réussite des jeunes et leur famille

UNE PRIORITÉ : LA PRÉVENTION

La Ville assure des missions de médiation sociale pour répondre à la population des quartiers prioritaires. Les équipes interviennent dans les quartiers de l'Argonne, de la Source, des Blossières et Dauphine et contribuent ainsi à la prévention de la délinquance, à l'orientation des personnes les plus fragiles, au repérage des situations de souffrance ou à risque, au recueil des problématiques des habitants ou encore à la résolution des conflits de voisinage. Elles travaillent en étroite collaboration avec les autres intervenants spécialisés sur le territoire métropolitain. En 2020 les équipes ont dû s'adapter aux contraintes sanitaires en proposant différentes actions :

- mise à disposition des agents de médiation pour réguler le flux au centre de vaccination de la Source ;
- mise en place d'un dispositif d'accès aux droits pour répondre aux personnes en situation de précarité ;
- mise en place de relais santé dans le cadre d'un plan de sensibilisation de bilan santé par la CPAM ;
- mise en place d'un dispositif pour sensibiliser les habitants aux mesures sanitaires.

Autant d'actions qui se sont déroulées dans l'année avec une présence 7/7, de 9h à minuit.

UNE MAISON DE LA RÉUSSITE QUARTIER DAUPHINE

Une Maison de la réussite a ouvert ses portes début 2020 dans le quartier Dauphine. Comme pour celles de La Source, l'Argonne et les Blossières, c'est un lieu-ressources où chacun peut accéder à des informations sur les dispositifs en faveur de la parentalité, de la réussite éducative et de la prévention.

Au sein de la Maison de la réussite Dauphine-Saint-Marceau, des permanences



4667

interventions

11333

orientations

37674

rencontres

4491

fréquentations des maisons de la réussite

sont assurées par les éducateurs du service de prévention qui interviennent auprès des jeunes de 11 à 21 ans en risque de décrochage scolaire ou sortis de leurs études sans qualification. La Maison accueille aussi les professionnels du dispositif de « réussite éducative », proposé aux familles qui rencontrent des difficultés dans le parcours éducatif de leur enfant, ou encore le Carrefour des parents.

DES CARREFOURS DES PARENTS REVISITÉS

Dédié à tous les parents orléanais, le Carrefour des parents propose de véritables temps d'échanges, d'écoute, de partage sur des thématiques liées à la parentalité, animés par une équipe de professionnels.

En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, le Carrefour des parents s'est adapté. Avec le confinement, les rencontres autour de la relation parents-enfants ont été interrompues et remplacées par des formats accessibles de chez soi, des vidéos mises en ligne, afin de répondre aux questions que parents et enfants se posaient sur cette période inédite. Parmi les sujets abordés, l'usage des écrans pour les enfants, le burn-out parental avec des conseils pour faire face ou encore les façons d'aborder la question du déconfinement sans créer de frustration. Pendant l'été, la formule choisie a été d'aller à la rencontre des parents dans les squares. Des équipes (psychologue/éducateur ou parent référent), sont allées au-devant des parents pour les écouter et échanger avec eux.

ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Plus particulièrement destiné aux enfants de 2 à 16 ans, le programme de réussite éducative les accompagne afin de construire des parcours individualisés et personnalisés avec leurs parents.

En 2020, les demandes d'accompagnement sont restées stables, confirmant la tendance constatée depuis cinq ans. De nouvelles actions ont été mises en place comme un atelier langage mené par des orthophonistes, destiné aux enfants de maternelle dont le langage n'est pas suffisamment développé, sans pour autant avoir besoin de remédiation orthophonique. L'atelier leur offre un espace d'activités langagières et apporte écoute et conseils aux parents pour favoriser les échanges oraux dans les familles.

54

réunions organisées

754

parents rencontrés pendant l'été

547

familles suivies (573 en 2019), soit 618 enfants

86 %

des enfants suivis sont âgés de 2 à 11 ans

55 %

sont des jeunes garçons

D'autres actions innovantes ont été poursuivies comme l'atelier « Les Maternelles » qui accueille des enfants qui, dès la moyenne section, sont dans le refus de rentrer dans les apprentissages et présentent des difficultés comportementales (violence). Les périodes de confinements n'ont pas été propices à la construction et la mise en œuvre de nouvelles actions pendant une large partie de l'année.

LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Ce dispositif participe à la prévention de la récidive, en permettant à des personnes mineures ou majeures, placées sous-main de Justice d'accomplir une peine ou une mesure éducative d'intérêt général, en alternative à l'incarcération. Ces personnes interviennent dans des services municipaux : entretien des cimetières, des salles polyvalentes, Musée des beaux-arts, crèches, résidences autonomie, animations pour les aînés...



UN NOUVEAU LABEL « CITÉS ÉDUCATIVES »

Les quartiers de l'Argonne et de La Source ont été labellisés « Cités éducatives » en janvier 2020. Ce dispositif, intégré dans le Contrat de ville, piloté à l'échelle de la Métropole, vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les différents acteurs concernés : services de l'État, collectivités, associations et habitants. La Mairie d'Orléans a apporté son soutien au dispositif à hauteur de 200 000 € en 2020.

Parmi les initiatives menées dans l'année, la Ville s'est associée au projet de l'association Biblienef qui a permis de remettre des livres et des jeux de société à 55 familles de l'Argonne en mai 2020, dans l'objectif de contribuer, par l'accès au livre, à la continuité éducative, dans une période de crise sanitaire.





1 040 000

euros engagés pour les travaux de rénovation dans les écoles : grosses réparations, peinture, électricité, ravalement reprise de menuiserie

15

autres écoles ont bénéficié de travaux d'entretien : faux plafonds, peintures, sols ou encore éclairages...

UNE NOUVELLE ÉCOLE MATERNELLE

La rentrée scolaire 2020/2021 a vu l'ouverture de la nouvelle école maternelle René-Guy Cadou, après transformation de l'ancienne école élémentaire. Ce projet visait à répondre aux besoins des familles orléanaises, permettant l'accueil de 144 élèves répartis dans six classes. Sur une surface de 1 226 m², ce nouvel établissement est composé de 9 salles de classe, permettant de faire face à des augmentations d'effectifs, de 2 dortoirs et d'une salle périscolaire pour une surface d'environ 800 m², d'un hall et d'une zone administrative de 426 m². Le restaurant scolaire reste utilisé à l'identique, il fera l'objet d'une rénovation dans un proche avenir.

Les travaux de l'école maternelle ont consisté en le désamiantage du sol dans un premier temps qui a été suivi :

- d'une réfection des peintures et de la pose de nouveaux sols recyclables ;
- de la réfection des plafonds avec des éclairages LED et d'une isolation thermique ;
- d'un remplacement des équipements sanitaires adaptés pour une école maternelle ;
- de la création de WC pour les personnes à mobilité réduite ;
- de la modification des locaux administratifs ;
- de la mise en sécurité de la cour avec déplacements des jeux de l'ancienne école ;
- de la récupération de l'ancien mobilier avec en complément un mobilier neuf.

À l'élémentaire René-Guy Cadou, les travaux se sont poursuivis par la réfection des terrasses en toiture avec isolation.

D'autres travaux ont été menés pendant l'été dans le cadre du plan de rénovations des écoles. Un peu plus d'une vingtaine

d'écoles ou groupes scolaires étaient concernés par ces travaux de rénovation :

- groupe scolaire Gaston Galloux : réfection de la toiture du préau ;
- école élémentaire Charles Pensée : réfection de la toiture avec isolation thermique ;
- école élémentaire André Dessaux : réfection de la couverture ;
- école élémentaire Louis Pasteur : ravalement de façades ;
- école élémentaire Louis Pasteur : changement de menuiseries extérieures ;
- école élémentaire Jacques Androuet : changement de menuiseries extérieures.



FOCUS ACTIVITÉS : PETITE ENFANCE

Missions

Proposer des solutions d'accueil variées et adaptées aux besoins des familles, tout en favorisant la qualité de l'accueil et la participation des parents, quel que soit le type d'établissement :

- ⊙ respecter le rythme de l'enfant ;
- ⊙ accompagner l'enfant dans son autonomie ;
- ⊙ favoriser l'expression des émotions de l'enfant ;
- ⊙ respect de l'individualité dans le collectif ;
- ⊙ bienveillance dans l'accueil de l'enfant et de sa famille.

L'accueil des familles et la place donnée aux parents :

- ⊙ intégration des familles dans le quotidien des structures ;
- ⊙ information des familles.

Le travail d'équipe

- ⊙ réflexion professionnelle continue ;
- ⊙ communication d'équipe efficiente.

Pendant le confinement :

- ⊙ crèche collective : 7 enfants de personnels prioritaires accueillis à la crèche de la Bolière ;
- ⊙ crèches familiales : 35 enfants accueillis.

FAITS MARQUANTS

Durant le confinement, l'activité a été maintenue afin de pouvoir répondre aux sollicitations des familles et des professionnels de la petite enfance, et organiser l'accueil en crèche des enfants des personnels prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire. Les crèches familiales sont restées ouvertes. Des actions ont également été mises en place afin de garder le lien avec les familles. Quel que soit le mode d'accueil, les familles prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire n'ont pas été facturées durant cette période, conformément aux directives de la CNAF.

Diffusion d'une lettre d'information, La Plume de la Petite Enfance, à destination des familles, avec des idées d'activités, conseils, lectures pour grands et petits, recettes mais aussi une rubrique pour partager les idées ou poser des questions aux professionnelles de la petite enfance.

Après le 11 mai 2020 : compte-tenu des contraintes liées au protocole sanitaire, tous les enfants n'ont pas pu être accueillis dès la réouverture des structures. Un questionnaire a été envoyé aux familles afin de définir des critères de priorité : parents prioritaires dans la gestion de la crise sanitaire, parents ayant repris une activité sans possibilité de télétravail, familles en télétravail. Les protocoles sanitaires ont été envoyés aux familles avant la réouverture des crèches. Les enfants qui n'ont pas pu être accueillis pouvaient bénéficier d'heures en halte-garderie, en fonction des besoins.

- ⊙ 20 structures d'accueil en accueil régulier ou occasionnel ;
- ⊙ 1 crèche (crèche des Chats Ferrés) ;
- ⊙ 1 dont la gestion est déléguée en DSP ;
- ⊙ 81 places réservées auprès de 5 crèches du secteur privé ;
- ⊙ 1 lieu d'accueil enfant parent à Orléans La Source ;
- ⊙ 1 relais petite enfance pour les 472 assistants maternels indépendants ;
- ⊙ soit une offre totale de 714 places municipales ;
- ⊙ 1403 enfants accueillis au sein des crèches de la Ville, représentant 681633 heures facturées.

OBJECTIF 2

Améliorer et faciliter la qualité de vie de tous les habitants

SANTÉ ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Parce que la question de l'offre de soins est cruciale pour le territoire, la Ville d'Orléans mène une politique d'attractivité afin de favoriser l'installation de professionnels de santé, et de médecins en particulier, sur le territoire. Elle a élaboré un plan d'actions qui prévoit par exemple le déploiement de maisons de santé pluridisciplinaires ou encore l'accompagnement des internes en médecine.

Ainsi, la 6e soirée des internes a été organisée, à la Serre du Jardin des Plantes le 27 août 2020. Un film présentant le territoire a été réalisé pour l'occasion. 41 internes en médecine y ont participé.

De même, la Ville propose des logements pour les internes : 18 étudiants sont logés entre les semestres d'été et les semestres d'hiver. En 2020, 6 d'entre eux effectuaient leur stage en médecine libérale de ville. Les internes peuvent aussi prendre part au cercle des internes et des médecins remplaçants afin de mieux se connaître, de connaître la ville et d'être accompagné dans leur projet.

Par ailleurs, Orléans anime, en lien avec Orléans Métropole, le cercle des médecins



ambassadeurs qui apportent leur expertise aux actions à mener pour restaurer l'offre de soins.

Depuis septembre 2020, un médecin est venu renforcer l'équipe afin de favoriser la mise en place du dispositif PAIS (Plateforme alternative d'innovation santé), destiné à faciliter la coordination entre médecins généralistes, avec les urgences ou entre eux, pour gagner du temps médical.



UNE NOUVELLE MSP EN CENTRE-VILLE

Les travaux concernant la quatrième maison de santé se sont poursuivis en 2020. Située dans les locaux des urgences pédiatriques de l'ancien hôpital Porte Madeleine, cette structure vient renforcer l'offre de soins sur le territoire. Cet aménagement est le résultat d'une politique proactive de la part de la Mairie qui vise à répondre aux besoins des Orléanais en matière de prise en charge médicale. Dans cet objectif, elle développe, depuis plusieurs années, de nombreux outils avec l'aide du Contrat local de santé : accompagnement des praticiens dans leur projet d'installation ; prévention ; développement des formations médicales dans l'Orléanais ; installation de maisons de santé...

Cette future structure médicale est constituée de trois pôles -médecine générale, spécialiste dont la pédiatrie et paramédical- avec des axes de prévention autour de la vulnérabilité, la croissance et les maladies chroniques. Cela comprend l'éducation thérapeutique, la création d'un programme sport et santé, le diagnostic, traitement et accompagnement dans les addictions

et comportements à risque et la prise en charge des maladies du vieillissement.

Cette quatrième maison de santé porte le nom de Madeleine Brès, première femme française à obtenir son doctorat en médecine en 1875.

La MSP Madeleine Brès a ouvert ses portes en janvier 2021, avec 18 professionnels dont cinq pédiatres.

Coût total du projet :

3,34 M€ HT

dont 450 000 € HT apporté par l'État et la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre des Contrats de plan État-Région (CPRE)



171

participants

44

villes présentes

ORLÉANS ACCUEILLE LE COLLOQUE ANNUEL DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES-SANTÉ DE L'OMS

Co-fondatrice et adhérente du Réseau français des villes-santé de l'OMS depuis plus de 30 ans, Orléans a accueilli fin janvier 2020 le colloque annuel de ce réseau. Une conférence grand public a été intégrée dans le cycle des Rendez-vous de la santé (Espaces verts et santé : voir la ville autrement), afin d'associer le grand public à cet événement. Les échanges entre membres du réseau ont permis d'aborder différents sujets comme « Relations entre espaces verts et santé : état des connaissances » pour la conférence d'ouverture ou encore « Promouvoir la santé au travers des espaces verts : expériences de villes-santé » dans le cadre d'une table ronde. Ce colloque a également été l'occasion de l'installation d'un nouveau groupe de travail national sur les perturbateurs endocriniens.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SANTÉ

Organisés depuis 2007 par la Ville d'Orléans, les Rendez-vous de la santé sont des conférences, ouvertes à tous et gratuites. Ces moments sont l'occasion pour le public d'obtenir des informations actualisées sur des grandes thématiques de santé et de pouvoir échanger avec des professionnels de santé. En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, 10 conférences ont dû être annulées, et 8 conférences ont pu se dérouler. La dernière conférence de l'année, « Covid-19, actualité et avancées » a été diffusée sur le site d'Orléans Métropole. Elle est accessible sur la chaîne Youtube Orléans Métropole.

MIEUX CONNAÎTRE LE TISSU ASSOCIATIF INTERVENANT DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Le recensement de toutes les associations agissant dans le domaine du handicap a été engagé dans l'objectif de créer un guide en direction du grand public et une page Internet handicap sur le site de la Ville.

645

participants aux conférences

20

intervenants

322

personnes ont visionné la conférence sur Youtube



UNE COMMISSION RENOUVELÉE

Suite aux élections municipales, la commission communale d'accessibilité d'Orléans a été renouvelée et se nomme désormais « unissons nos différences ». Composée de membres représentant les associations œuvrant dans le domaine des handicaps, la commission n'a pas pu se réunir dans les conditions habituelles mais a travaillé à la définition d'un plan de travail autour de quatre axes :

- le suivi de l'agenda d'accessibilité programmée : le contenu de la formation du registre d'accessibilité a été élaboré en partenariat avec le CNFPT en faveur du personnel d'accueil des ERP, les modules de formation ont été reportés en raison de la crise sanitaire ;
- l'accompagnement des publics ;
- la circulation / voirie, en particulier le contrôle des télécommandes qui activent les feux de signalisation pour faciliter le déplacement en sécurité des personnes en situation de handicap visuel ;
- l'inclusion scolaire, nouvelle thématique qui répond à un double objectif : renforcer la collaboration avec l'Éducation nationale sur cette question et engager une réflexion sur les temps périscolaires.

SENSIBILISER LES PLUS JEUNES

Orléans a apporté son soutien à la réalisation d'un ouvrage de sensibilisation aux handicaps à destination des écoliers et de leurs enseignants. Porté par l'association Des rêves pour Yanis, ce livret sera distribué en septembre 2021, en collaboration étroite avec les représentants de l'inspection académique.

DE MULTIPLES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS

Afin de répondre aux besoins de chaque famille concernant la garde des jeunes enfants, la Mairie d'Orléans dispose d'une offre très large : accueil collectif en crèche ou halte-garderie, accueil passerelle pour les enfants de 2 et 3 ans, accueil familial (assistante maternelle) ou accueil périscolaire. Elle veille au respect de la qualité de l'accueil et de la participation des parents, quel que soit le type d'établissement. La Mairie soutient également d'autres modes d'accueil, comme les crèches parentales. Pour simplifier le quotidien des familles concernant les services proposés aux enfants et aux jeunes, un espace dédié leur permet d'accéder en ligne à ces services : visualiser et payer les factures (aussi bien pour les prestations municipales que pour la restauration scolaire), s'inscrire à des activités liées à la petite enfance (inscription en liste d'attente, réservation d'accueil occasionnel), s'inscrire à l'école (inscriptions scolaires en école maternelle et élémentaire), activités périscolaires (aide au travail personnalisé, centres de loisirs, ateliers

ludo-éducatifs), ou encore sportive (école municipale d'initiative sportive, stages, vacances et activités d'adultes sportives). Les familles peuvent également visualiser les disponibilités de places en accueil d'urgence dans les crèches.

Plus globalement, les citoyens peuvent faire d'autres démarches en ligne telles qu'une demande d'acte d'état-civil ou de livret de famille. Ce service offre également la possibilité de prendre rendez-vous en ligne pour effectuer une demande de carte d'identité ou de passeport.

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La Ville d'Orléans se mobilise au quotidien pour répondre aux habitants qui se trouvent dans des situations précaires, compte tenu des conditions de vie dans leur logement : logement non décent, non conforme aux règles d'hygiène, insalubre, bâtiments menaçant ruine, présence de plomb, accumulation de déchets... Aussi, les services de la Ville travaillent en transversalité avec l'Agence régionale de santé, la Caisse d'allocations familiales, la Préfecture, l'Association départementale pour l'information sur le logement (ADIL), Orléans Métropole, le CCAS et la Direction départementale des territoires.

Plusieurs procédures ont été menées en 2020 :

- 4 arrêtés pris en application du Code de la Santé Publique pour des logements impropres à l'habitation (logements sous comble ou ne disposant pas d'un espace vital suffisant) ;
- 7 arrêtés pris en application du Code Général des Collectivités Territoriales ou du Code de la Santé Publique pour des logements en urgence sanitaire ponctuelle (absence de chauffage, coupure d'eau, installations électriques défectueuses, incurie) ;
- 1 arrêté d'insalubrité rémissible pris en application du Code de la Santé Publique (arrêté Préfectoral).





3 694

inscrits (- 1 % /2019)

66 726

sacs et 7 501 fagots collectés

45

salariés en insertion

2 650

heures de travail dont 1 809 h d'insertion

432

tonnes collectées (- 17 % / 2019)

La Ville d'Orléans a réalisé trois procédures débouchant sur des travaux d'office qu'elle a pilotés et supervisés (nettoyage, déblaiement, désinsectisation, désinfection). Le propriétaire avait été mis en demeure de faire les travaux mais compte tenu de sa carence, la Ville s'est substituée à lui en conduisant les travaux, et ce aux frais du propriétaire.

Plusieurs dossiers d'incurie ont pu être néanmoins résolus à l'amiable, sans la mise en œuvre d'une procédure coercitive parfois éprouvante pour les personnes concernées. Par ailleurs, 42 dossiers ont été ouverts en 2020 pour des problématiques de désordres sur des bâtiments (corniche, toiture, cheminée, plafond, plancher...) conduisant à obliger les propriétaires à faire des travaux.

Au total, 237 plaintes ont été instruites en 2020, dont 119 concernaient exclusivement l'habitat (50 % des plaintes). La légère diminution du nombre de plaintes en 2020



par rapport à 2019 s'explique par la baisse des signalements lors de la période du premier confinement.

Néanmoins, la mobilisation du service se poursuit, notamment dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil, en partenariat avec le Parquet d'Orléans. Le service intervient également en soutien des opérations liées à l'habitat insalubre relevant de la compétence métropolitaine (opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou encore plans de sauvegarde de copropriétés fragiles).

LES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS À DOMICILE

Pour les personnes de plus de 75 ans ou les personnes à mobilité réduite, la collecte des déchets verts à domicile est proposée par Orléans Métropole aux personnes qui en font la demande. Elle est réalisée tous les 15 jours du 15 avril au 15 novembre. En 2020, elle n'a pu commencer que début mai, du fait du confinement. Cette collecte est réalisée dans le cadre d'un marché d'insertion par un groupement de cinq structures : Abraysie Développement, Le Tremplin, Orléans Insertion Emploi, Val Espoir, Respire.

FOCUS ACTIVITÉS : DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Missions

Coordonner l'ensemble des dispositifs qui participent à la lutte contre la pauvreté, l'accès aux droits et à la santé, au lien social et à la citoyenneté.

- 645 participants aux Rendez-vous de la santé ;
- 105 rencontres des Carrefours des parents ;
- 6 687 appels effectués auprès des personnes âgées dans le cadre de la crise sanitaire ;
- 43 animations pour les seniors ;
- 25 581 kg de marchandises réceptionnées à l'Épicerie sociale ;
- 107 387 repas livrés pour 322 bénéficiaires du portage de repas ;
- 469 abonnés au service de téléassistance ;
- 2 Résidences autonomes : 115 résidents.

FAITS MARQUANTS

- forte mobilisation pour assurer l'accompagnement des plus vulnérables lors de la crise sanitaire ;
- ouverture d'un nouveau lieu d'accueil pour les femmes victimes de violence conjugale ;
- renouvellement de la commission accessibilité d'Orléans qui se nomme désormais « unissons nos différences ».

OBJECTIF **3**

Préserver et améliorer le cadre de vie



35
établissements
signataires
de la Charte

LE BON ÉQUILIBRE ENTRE ANIMATION, TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ

Pour garantir une animation commerciale respectant le quotidien des riverains, la charte de bonne conduite mise en œuvre par la Ville en lien avec l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie du Loiret est signée par les débiteurs de boisson. En contrepartie de leur engagement à lutter contre les nuisances sonores, le tabagisme et l'alcoolisme, les signataires bénéficient d'une ouverture jusqu'à 2h du matin. Compte tenu du contexte sanitaire, une expérimentation a été mise en œuvre en 2020 pour autoriser les signataires à vendre des boissons sur les terrasses jusqu'à 2h (au lieu d'1h) au cours des mois de juillet et août.

À travers cette action mise en œuvre depuis 2002, la Ville souhaite promouvoir l'esprit festif de la ville, favoriser son dynamisme commercial tout en préservant la tranquillité des riverains et la sécurité en centre-ville.

Dans cet objectif, elle se mobilise en :

- assurant, en lien avec la Préfecture, le suivi administratif des établissements ;
- mobilisant fortement la Police municipale, avec des patrouilles à pied avec auxiliaires canins ;
- participant aux opérations de la Police nationale et sous réquisition du Procureur de la République ;
- poursuivant sa politique de lutte contre les incivilités liées à l'ivresse publique et manifeste poursuivant son travail de sensibilisation et de médiation vis-à-vis des étudiants, sur le terrain, via le dispositif Noct'ambules notamment.

LE CENTRE-VILLE S'EMBELLIT

En encourageant les propriétaires à ravalier leur façade, Orléans souhaite améliorer le cadre de vie dans le centre-ville. Cette campagne incitative permet d'accompagner les propriétaires qui souhaitent embellir et améliorer leur patrimoine : ils bénéficient d'un accompagnement technique et administratif et d'une aide financière à hauteur de 30 % HT du coût des travaux. La démarche est menée en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France, afin de restaurer les façades au plus proche de leur état historique.

À noter en 2020 le ravalement de deux façades de boutiques communales exploitées par des artisans d'art et l'opération de ravalement de la façade du centre commercial Dauphine.

63

façades subventionnées, dont 26 suite à obligation et 37 volontaires

684 000 €

de subventions versées par la Ville





LE FUTUR CENTRE AQUALUDIQUE PREND FORME

Lancés en décembre 2019, les travaux de L'O, le futur centre aqualudique d'Orléans se sont poursuivis tout au long de l'année 2020, malgré le contexte sanitaire contraint.

Installé sur le site de l'ancienne Maison d'arrêt, ce futur équipement associe activités sportives, ludiques et bien-être. Sur le plan architectural, L'O a été conçu comme un véritable poumon vert au cœur du quartier Gare d'Orléans, non loin du MOBE et du centre-ville.

Le chantier de L'O a pu respecter le calendrier, pour une livraison prévue en mai 2021 et une ouverture au public fin juin 2021. Le délégataire désigné sur ce projet, Vert Marine, est l'un des leaders de la gestion déléguée d'équipements aquatiques en France.

D'une surface d'environ 4 000 m² en intérieur, L'O comprend une « halle bassin » et des plages couvertes d'une surface de l'ordre de 1 700 m² : un univers ludique (bassin polyvalent, simulateur double de vague, pentaglis 3 couloirs, zone de jeux aquatiques enfants); un univers sportif (bassin de 25 m); un espace bien-être (bassin balnéo polyvalent, espaces humides -hammam, saunas, jacuzzi...-, salles de soins et massages, espaces de convivialité).

Les aménagements extérieurs couvrent environ 8 000 m² : parc paysager, solariums et parvis public; parking réservé aux utilisateurs. L'O a été labélisé « Biodiversity », pour la prise en compte de la biodiversité et la haute qualité écologique du projet.

MÉTAMORPHOSE DU COMPLEXE NAUTIQUE DE LA SOURCE

Le complexe nautique de La Source a ouvert au public le 19 septembre 2020. En travaux depuis mars 2018, cet équipement a été totalement réhabilité. Son aspect historique et son identité ont été conservés avec ses grands losanges en bois supportant la charpente. D'une capacité d'accueil plus importante, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite et doté de hautes performances énergétiques, l'équipement s'adresse à tous, familles, jeunes et sportifs, grâce à des nouveaux tarifs à destination des familles et des plages horaires plus larges.

Le complexe nautique d'Orléans la Source a été imaginé dans l'objectif de favoriser la cohabitation et la simultanéité de toutes les pratiques dans un bâtiment moderne et agréable : confort sanitaire, olfactif et thermique ont été placés au cœur des préoccupations.

Ce nouvel équipement d'environ 4 400 m² comprend, en intérieur : grand hall d'accueil avec vestiaires individuels et collectifs; bassin de nage de 25 mètres; bassin polyvalent de 300 m² avec nage à contre-courant

et buses de massage; fosse de plongée. En extérieur, l'équipement comprend un bassin de type nordique de 50 mètres et une lagune de jeux pour les enfants.

Vertueux et responsable sur le plan environnemental, cet équipement sportif prend en compte les enjeux de consommation d'énergie, de consommation d'eau et de préservation de la biodiversité : production de l'eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables; maîtrise de la consommation d'eau par jour et par baigneur (maximum 100 litres); traitement de l'air avec maîtrise de l'hygrométrie pour améliorer la qualité de l'air; optimisation des consommations électriques; acoustique plus confortable pour les usagers; intégration paysagère repensée avec des espaces verts incitant à la détente.

Construit en marché global de performance, l'entretien technique et la maintenance de l'établissement seront assurés par l'entreprise BFC pendant cinq ans.

Coût du projet :

18 M€ HT



OBJECTIF 4

Proposer une offre culturelle et événementielle pour tous les publics

LA CULTURE EN LIGNE

Fermés pendant les périodes de confinement, de nombreux établissements culturels se sont appuyés sur les supports numériques pour maintenir le lien avec le public. Par exemple, les équipes du Musée des beaux-arts se sont fortement mobilisées pour proposer des actions numériques pour tous : lives, vidéos présentant les œuvres depuis les salles des musées, ateliers à télécharger, tutos, jeux autour des collections... Une visite immersive de l'exposition Delaperche a été réalisée et une chaîne YouTube créée pour permettre un accès illimité aux contenus vidéos sur les collections.

Le lien avec les écoles a également été maintenu grâce à l'envoi de diaporamas, de dossiers pédagogiques et de pistes d'exploration autour des parcours scolaires prévus pour tous les niveaux.

Ces mois de fermeture ont été l'occasion de révéler au public les coulisses des musées avec leurs missions de restauration, d'acquisition et de conservation qui ont été poursuivies.

L'outil numérique a également été utilisé par les Archives municipales et métropolitaines, notamment par le biais de son site Internet et des réseaux sociaux. Une « #BattleCocotte » a ainsi été lancée, visant par le jeu à faire découvrir la richesse du patrimoine local et du fonds documentaire des archives. Elle a eu un retentissement particulièrement important, de même que le nombre de demandes de recherche dans les fonds d'archives. Enfin, la mise en ligne des notices descriptives des archives de la Ville d'Orléans permet d'informer les internautes de la diversité du contenu des fonds d'archives de la Ville dont ils peuvent demander la communication en salle de lecture.

Enfin les médiathèques se sont également mobilisées afin de maintenir le lien avec le public pendant et après les périodes de confinement : accès aux ressources numériques, réouverture progressive des salles avec jauge, *click and collect*...



QUAND LA CULTURE REPREND DU SERVICE

Interrompue par le premier confinement, la programmation des événements *Hors les murs* a repris dès la mi-juin, animant les rues du centre-ville et renouant avec le spectacle vivant. En effet la Ville a souhaité accompagner la reprise des activités culturelles, secteur parmi les plus impactés par la crise sanitaire. Les spectacles *Hors les Murs* ont pour but d'amener la culture au plus près des Orléanais et des touristes en

faisant sortir des établissements classiques les performances, concerts et autres représentations culturelles. Une reprise progressive des activités culturelles, dans des conditions adaptées, mais qui a permis de recréer du lien en centre-ville.

Les animations se sont déroulées tout l'été, mobilisant la Ville, le secteur culturel et patrimonial mais aussi les associations. En centre-ville, en bord de Loire et dans les quartiers, le programme s'est adapté aux restrictions sanitaires pour un été culturel, sportif et ludique ouvert à toutes les générations.

La mobilisation ne s'est pas relâchée à la rentrée où les acteurs et structures culturels ont adapté les conditions d'accueil du public et les modalités des spectacles aux restrictions sanitaires.

Par exemple le festival des musiques émergentes HOP HOP HOP s'est déroulé, en septembre, à la salle de l'Institut (avec jauge réduite), au jardin de l'Évêché et au Campo Santo, nouveau lieu plus spacieux et à ciel ouvert, avec une programmation resserrée et des groupes français en majorité. De même, le Zénith et le CADO ont démarré leur saison avec le report de concerts annulés avant l'été, et le Musée des beaux-arts a prolongé l'exposition de Jean-Marie Delaperche. Enfin, les médiathèques ont progressivement repris leurs animations-lectures, expositions, rencontres- sur inscriptions.





PROMOUVOIR L'ÉCRITURE EN BANDE DESSINÉE

La Ville d'Orléans a souhaité promouvoir la création artistique en bande dessinée et s'est associée au Centre national du Livre, à l'association France Urbaine et à neuf autres collectivités pour proposer une résidence d'écriture. Celle-ci visait la création de huit planches et une première de couverture pour évoquer Orléans. Le scénario devait proposer une vision de la ville d'aujourd'hui ou du futur par un personnage historique local, Charles Péguy pour Orléans.

Le lauréat est l'Orléanais Stanislas Gros dont la résidence a débuté en janvier 2021 pour une durée de quatre mois, au Centre Charles Péguy d'Orléans.

FÊTE DE LA PLACE !

Le 30 septembre 2020 a été présentée la création musicale pour contrebasse et chant intitulée Fête de la Place ! Cette œuvre est le fruit d'une collaboration entre le Conservatoire d'Orléans, le Conservatoire à rayonnement régional de Tours et l'association des parents d'élèves et des élèves du Conservatoire d'Orléans. Ce projet est inspiré d'un travail réalisé, il y a plusieurs années, avec les auteurs et des habitants du Faubourg Bannier. Il a mobilisé une partie du chœur des enfants du Conservatoire d'Orléans et l'orchestre de contrebasses afin de donner deux représentations en mars 2021 à Orléans et à Tours.



ORLÉANS, TERRE DE BOXE

Orléans a accueilli en janvier 2020, une grande soirée de boxe anglaise avec neuf combats professionnels dont quatre championnats de France et une finale du tournoi de France. Organisée par la Ligue nationale de boxe, en partenariat avec la Ville d'Orléans, cette soirée a permis aux spectateurs de soutenir les plus grands espoirs de la Région Centre-Val de Loire.



DU RUNNING SPORTIF ET CULTUREL

Dans sa politique de développement de la pratique sportive pour tous, Orléans s'est associée à l'application Runnin'City afin de développer des parcours sur son territoire permettant d'offrir aux habitants et aux touristes une nouvelle façon de pratiquer le running en alliant plaisir sportif et découverte culturelle. Runnin'City constitue un outil numérique, à destination des sportifs mais aussi des marcheurs et des personnes à mobilité réduite. Il permet de pratiquer une activité physique, tout en découvrant les richesses culturelles de la capitale régionale du Centre-Val de Loire. Cette application 100 % gratuite, est ouverte à tous et regroupera, à terme, 18 parcours.

OBJECTIF **5**

Assurer la sécurité et la tranquillité publique

ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

L'année 2020 a été particulière pour les commissions de sécurité, en raison de la crise sanitaire qui a impliqué la fermeture des établissements recevant du public, non essentiels à la vie.



Autorité de police en matière d'ERP et garant de la sécurité et de la protection du public accueilli dans ces établissements, le Maire doit veiller à l'application du règlement en matière de prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP. C'est au Maire qu'appartiennent les décisions d'autoriser ou de refuser la construction, l'ouverture ainsi que la poursuite d'exploitation des ERP sur le territoire de sa commune. Il doit également s'assurer que les ERP implantés sur son territoire appliquent correctement les dispositions en matière d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, intellectuel...). L'objectif de mise en accessibilité était fixé au 1^{er} janvier 2015 avec la possibilité de déposer un AdAP (agenda d'accessibilité programmée) auprès de la préfecture.

Ainsi, les services assurent le suivi des visites réglementaires des commissions de sécurité et d'accessibilité, en partenariat étroit avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la Direction départementale des territoires (DDT), la

Préfecture et la police nationale. Les visites assurées au sein des ERP sont de quatre types : visites périodiques, visites de réception de travaux, visites de contrôle des prescriptions ou visites inopinées. Les services accompagnent également les exploitants et porteurs de projets dans le montage de leur dossier ainsi que sur la compréhension des avis rendus.

Les commissions de sécurité et d'accessibilité compétentes sur le territoire d'Orléans sont les suivantes :

- en ce qui concerne la sécurité incendie : la Commission de sécurité de l'arrondissement d'Orléans (CSAO) pour les ERP de 2^e, 3^e, 4^e et 5^e catégorie et la Sous-Commission départementale de sécurité (SCDS) pour les ERP de 1^{re} catégorie ;
- en ce qui concerne l'accessibilité : la Sous-Commission départementale d'accessibilité (SCDA).

2492 ERP

de la 1^{re} à la 5^e catégorie de toute nature (magasins, restaurants ou bars, écoles, établissements sportifs, musées, établissements de culte...)

25

réunions plénières de la CSAO, 89 visites, 17 ERP sous avis défavorables à la poursuite de l'exploitation d'un établissement

18

réunions plénières de la SCDS, 23 visites, 5 ERP sous avis défavorable à la poursuite de l'exploitation d'un établissement

11

réunions plénières de la SCDA, 184 questions à l'ordre du jour

FOCUS ACTIVITÉS : SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- 757 interpellations (728 en 2019) dans un contexte de crise sanitaire ;
- 1460 PV anti-bivouacs rédigés ;
- 96 interpellations pour stupéfiants ;
- 118 personnes prises en charge pour ivresse publique manifeste (91 en 2019) ;
- 234 interpellations pour des délits routiers dont défaut d'assurance, conduite sous l'emprise d'un état alcoolique, et défaut de permis ;
- 586 PV dressés pour excès de vitesse ;
- 75 opérations conjointes avec la police nationale.

La lutte contre les rodéos reste une des priorités avec des opérations conjointes menées avec la police nationale, notamment le samedi.



axe

5

Promouvoir
et préserver
la solidarité

OBJECTIF 1

Privilégier la solidarité entre générations

80

animations prévues
à l'agenda 2020

43

ont pu être réalisées,
suivies par 977 personnes

AU SERVICE DES SÉNIORS

Le CCAS d'Orléans gère deux résidences autonomie -Alice Lemesle et Isabelle Romée-, soit 132 logements. Ces établissements non-médicalisés s'adressent aux personnes âgées autonomes, leur offrant la possibilité de disposer d'un logement privatif avec des équipements et des services collectifs facultatifs, dans un cadre sécurisé. L'année 2020 a été marquée par une mobilisation sans précédent des équipes au sein des résidences. Elles se sont organisées afin d'adapter leurs missions et leurs temps de

travail, incluant une présence renforcée les week-ends, pour veiller à l'application des mesures barrières et à la santé des résidents. Par exemple, la restauration collective en salle à manger, a été remplacée par le portage de repas dans les appartements des résidents.

Pour les personnes résidant à leur domicile, le service des aînés du CCAS mène de nombreuses actions pour les accompagner au quotidien et rompre l'isolement dans lequel certaines se trouvent. Par exemple, le portage des repas s'adresse aux personnes

de plus de 60 ans en situation de handicap temporaire ou permanent. De même, la téléassistance est un dispositif qui favorise le maintien à domicile des personnes âgées, leur offrant la garantie de recevoir rapidement une aide ou un secours, en cas d'urgence 24h sur 24h, 7 jours sur 7.

Le CCAS est également impliqué dans l'assistance aux personnes vulnérables en cas de canicule. Il a formalisé en 2020 son organisation de crise et se charge notamment d'appeler régulièrement les personnes isolées qui se sont inscrites au préalable sur le registre dédié. Il répond aussi aux demandes individuelles d'urgence. Le plan canicule a été déclenché en août 2020, mobilisant également la Réserve communale, notamment pour l'accueil des personnes dans les lieux frais de la Ville.

Enfin, le service des aînés du CCAS propose tout au long de l'année de nombreuses animations pour favoriser le lien social et permettre aux séniors de participer à la vie culturelle d'Orléans. Ces animations sont recensées dans un agenda, diffusé à 10 000 exemplaires et sur Internet. Avec la crise sanitaire et les confinements, certaines animations ont été suspendues et d'autres ont évolué. Par exemple, pendant l'été, des parcours pédestres dans les quartiers ont été ajoutés, et organisés en lien avec l'Office du tourisme. Deux visites de musée ont également été ajoutées afin de dédoubler des groupes trop importants. L'opération de distribution des ballottins de chocolats a été maintenue, en partenariat avec La Poste. Elle a été l'occasion de rappeler à chacun l'importance de s'inscrire sur le registre d'alerte et d'urgence.

ACCOMPAGNER LE MAINTIEN À DOMICILE

Lieu d'accueil et d'écoute dédié aux personnes âgées et à leur entourage, le CLIC les accompagne dans leurs démarches au quotidien. Cet espace apporte des informations sur les aides à domicile, les réseaux santé, l'accès au droit, les structures d'hébergement, les loisirs... Il a également un rôle de

193

personnes âgées accompagnées par le CLIC (hors période Covid mars à fin mai)

342

demandes dont 61,4 concernant le maintien à domicile

12 000

personnes inscrites sur le registre d'alerte et d'urgence

7 487

ballotins de chocolats distribués

322

bénéficiaires du portage des repas ; 107 387 repas livrés à domicile dans l'année

469

personnes inscrites au service de téléassistance ; 138 nouveaux raccords

prévention, par exemple autour du maintien à domicile. Lors d'entretiens personnalisés, les professionnels du CLIC évaluent les besoins et les attentes des personnes, préconisent des solutions adaptées et les orientent vers les services appropriés. L'antenne d'Orléans - Espace Info des Aînés - anime par ailleurs un réseau de près de 500 professionnels médico-sociaux intervenant auprès des personnes âgées.

« NOS AINÉS DU CŒUR »

Avec l'annulation des festivités de fin d'année, la Ville a souhaité impulser une dynamique vers les personnes âgées en invitant les Orléanais à se mobiliser pour leur adresser des messages festifs et de bienveillance, des dessins ou toute autre attention. Ce projet s'est déroulé du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021 : une campagne lancée via les réseaux sociaux et la presse locale ; des messages vocaux d'enfants, relayés sur la radio France Bleu Orléans entre le 7 et le 20 décembre 2020.

226

messages reçus : cartes postales, lettres, mails, poèmes, travaux manuels

9

écoles ont répondu à l'appel

Enfin, un jury a sélectionné 32 cartes postales, messages, poèmes et dessins qui ont été reproduits sur des affiches ou sur des sachets pour les boulangeries et les pharmacies en janvier 2021.

CONTRIBUER AU DYNAMISME ASSOCIATIF

C'est un tissu associatif très riche qui anime le territoire orléanais. La commune compte en effet 1 500 associations qui contribuent activement à son dynamisme. La Mairie leur apporte son soutien, notamment via trois lieux d'accueil dédiés :

- la maison des associations Ste-Catherine ;
- la maison des associations La Source ;
- l'espace Olympe de Gouges.

Ces espaces proposent un ensemble de services facilitant les activités et le développement associatif : possibilité de bénéficier d'un siège social avec mise à disposition d'une boîte aux lettres ; mise à disposition de matériel ; information et aide pour la constitution ou le fonctionnement d'une association...

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans accompagne le développement des associations sur la commune, en les renseignant sur les questions liées au fonctionnement associatif, en aidant et informant les usagers sur la création d'associations et sur les relations avec la collectivité. La Mairie met à jour un fichier associatif local permettant au public d'obtenir des renseignements sur la vie associative locale.

LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Orléans a souhaité commémorer, à l'occasion de son entrée au Panthéon, son attachement à Maurice Genevoix, en organisant plusieurs événements. Ainsi, deux expositions ont été présentées sur les grilles de l'Hôtel Grosloz (15 panneaux) et Place du Martroi /Place de Gaulle/ Place de Loire (9 panneaux). En parallèle, un livret hommage a été réalisé, avec l'écrivain Anne-Marie Royer-Pantin. Il présente Maurice Genevoix, au travers d'extraits inédits de ses œuvres, de correspondances et de témoignages de personnalités. Une conférence a également été proposée et retransmise en live via Facebook, « Maurice Genevoix et Ceux de 14 au Panthéon ». Enfin, un parcours virtuel permet de suivre Maurice Genevoix, sur des lieux qui ont compté pour lui et pour les Orléanais : 15 vidéos mises en ligne, commentées par Anne-Marie Royer Pantin. Pour les écoles primaires de la Ville, 200 Livres « Ceux de 14 » de Maurice Genevoix ont été acquis et seront distribués en 2021. À côté de ce grand rendez-vous, Orléans a continué d'organiser les cérémonies commémoratives annuelles et de soutenir les associations patriotiques et mémorielles.

OBJECTIF 2

Lutter contre l'exclusion

ACCOMPAGNER LES PERSONNES DÉMUNIES OU VULNÉRABLES

Le CCAS d'Orléans assure cinq missions en matière d'aide sociale :

- établir les dossiers de demandes d'aides légales ;
- mettre en place et attribuer des aides facultatives ;
- domicilier les personnes sans résidence stable, ayant un lien avec la commune, et assurer un accompagnement limité dans le temps leur permettant d'ouvrir les droits essentiels ;
- gérer une épicerie sociale ;
- développer des actions collectives dans un objectif de développement social local.

Le CCAS assure également l'accompagnement social de bénéficiaires du RSA sans enfant à charge, éloignés de l'emploi. Depuis 2018, il participe à l'action métropolitaine d'inclusion numérique et, depuis 2019, il mène des actions spécifiques en direction des femmes confrontées aux violences conjugales.

Pour plus de proximité, les trois agences sociales (Centre, La Source et Argonne) renseignent, tous les publics accompagnés par le CCAS (familles, personnes âgées, personnes en difficultés...), instruisent les demandes et tiennent des permanences sociales dans les quartiers Saint-Marceau, Madeleine et Blossières pour les bénéficiaires du RSA.

Nouvelle offre de service depuis 2018 pour les personnes domiciliées pour la première fois au CCAS, l'accompagnement court pour l'accès aux premiers droits vise à limiter le non-recours : RSA, indemnités Pôle Emploi, accès au logement et/ou à l'hébergement. 76 personnes ont été accompagnées dans ce cadre en 2020.

Pour ce qui concerne les dossiers de demande de RSA, le CCAS est partie prenante dans la mise en place d'un guichet unique, depuis fin 2019, avec la Caf du Loiret et le Conseil départemental du Loiret. L'objectif de ce partenariat est de mettre en commun l'expertise des trois partenaires afin de faciliter l'accès aux droits des bénéficiaires.

24 256

contacts pour les trois agences, dont 13 878 accueils physiques, 10 378 accueils téléphoniques

71%

des contacts liés à la domiciliation
5 % des contacts concernent les femmes victimes de violences conjugales

245

dossiers de demandes d'aide sociales légales instruits (frais de séjour en établissement, allocation personnalisée d'autonomie, allocation de solidarité pour les personnes âgées)

1 462

demandes d'aides sociales facultatives ; 1 196 aides accordées (aide alimentaire et d'hygiène, aides au transport, aides en énergie, aides exceptionnelles...)

1 203

domiciliations effectuées (1 075 sur 2019,) soit, +11 %

965

bénéficiaires du RSA suivis ; 254 nouvelles personnes



L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

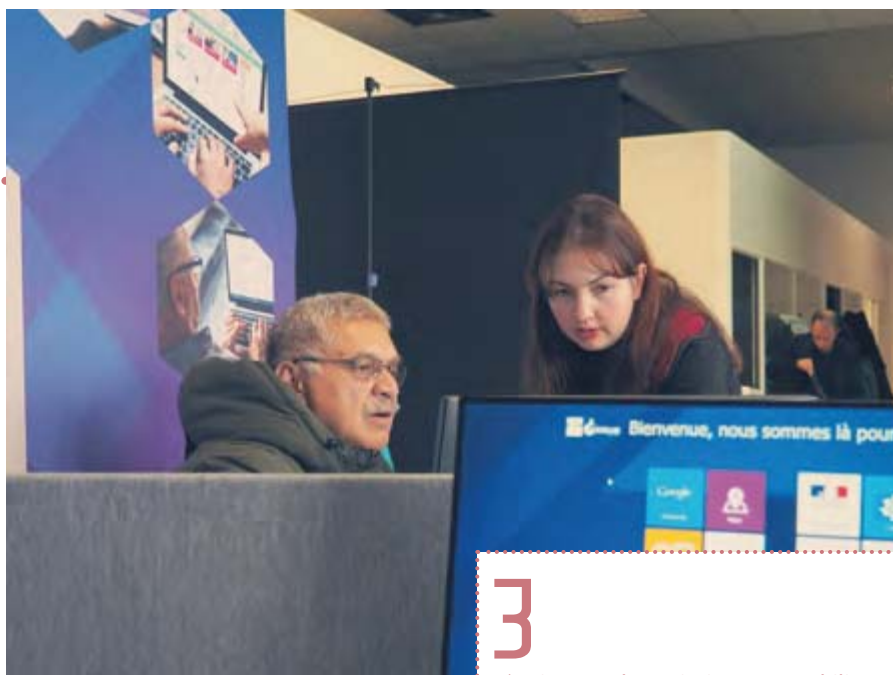
Parmi les aides dispensées par le CCAS, l'Espace solidarité ou épicerie solidaire s'adresse

aux personnes domiciliées à Orléans et rencontrant des difficultés budgétaires. Elles peuvent y acheter des produits d'alimentation ainsi qu'un complément en produits d'hygiène et d'entretien à moindre coût. L'économie ainsi dégagée permet de travailler à une réappropriation du budget lors d'entretiens réguliers avec les travailleurs sociaux. Des ateliers collectifs sont également organisés pour mettre en valeur les compétences et les savoir-faire des participants et permettre ainsi de restaurer l'estime de soi.

La crise sanitaire a amené l'équipe de l'épicerie sociale à revoir son mode de fonctionnement tout au long de l'année 2020 et à s'adapter aux consignes sanitaires : distribution de chèques accompagnement personnalisés pour les achats dans les magasins les plus proches de leur domicile ; réouverture sous forme de *click and collect*...

98

familles ont bénéficié de l'épicerie solidaire, dont 60 nouvelles familles



FACILITER L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Déjà déployé par les collectivités, l'usage du numérique a connu en 2020 une très forte accélération du fait de la crise sanitaire, accentuant la nécessité d'accompagner les personnes qui en sont éloignées. Depuis 2018, le CCAS participe à l'inclusion numérique, notamment en accueillant, dans ses agences de La Source et, depuis juin 2020, de l'Argonne des points Digilab, animés par l'association ACTION, spécialisée dans l'accompagnement aux usages numériques pour tous. Elle facilite l'accès aux droits et les démarches en ligne des publics les plus fragilisés et éloignés du numérique.

458

personnes accompagnées par les médiateurs numériques

158

jours de permanences

Le CCAS est également partie prenante du projet d'inclusion numérique métropolitain, accompagné par l'association WeTechCare. Après la réalisation d'un diagnostic de l'offre et du besoin en termes d'accompagnement numérique sur le territoire métropolitain, 2020 a vu l'essai du plan d'action sur la métropole. Le CCAS a répondu à un appel à projet, qui a lui permis d'acquiescer des Pass numériques,

3

réunions sur le territoire pour mobiliser une centaine d'acteurs

8

formations pour 44 aidants sur la sensibilisation du public au numérique, au diagnostic et à l'orientation

80

acteurs référencés sur la cartographie Les Bons Clics

permettant d'offrir des heures de médiation à la culture numérique pour tout citoyen. Les Pass numériques, seront distribués et utilisés en 2021.

PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALES

Repérer, orienter et mettre à l'abri les femmes victimes de violences conjugales reste un objectif prioritaire du CCAS. 2020 a vu l'achèvement de travaux et l'aménagement d'un nouveau lieu collectif plus grand, opérationnel depuis le 1^{er} septembre. Cet espace de 20 places peut accueillir 8 familles dans 8 chambres. Sa gestion a été confiée à l'association La Halte à la suite d'un appel à projet.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SANTÉ DANS VOTRE QUARTIER

Deux fois par an un Rendez-vous de la santé dans votre quartier est programmé dans un quartier dit prioritaire, afin de toucher un public en difficulté pour se déplacer. En 2020, le premier Rendez-vous était programmé en avril et a dû être annulé. Le second a eu lieu en octobre sur le thème de l'allaitement.



ACCUEIL DES ENFANTS DE FAMILLES EN SITUATION PRÉCAIRE

Des places en crèches sont réservées pour les enfants de familles bénéficiaires des minimas sociaux en parcours d'insertion sociale et professionnelle, dans le cadre d'un partenariat entre le CCAS et Pôle Emploi. Ces places sont accessibles dès lors que les parents sont orientés par Pôle Emploi dans le cadre d'une reprise d'activité ou d'une entrée en formation. En 2020, 12 enfants ont été accueillis.

De même, dans le cadre de la convention de partenariat avec le Conseil départemental, 37 enfants ont été orientés par le service Protection maternelle et infantile et accueillis au sein des crèches collectives.

ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil de l'enfant en situation de handicap est une des missions du CCAS d'Orléans, qui s'attache à proposer des solutions qui répondent aux besoins des familles tout en les accompagnant et en aidant les équipes des structures dans la prise en charge de l'enfant. Dans ce cadre, un dispositif est financé par la Caf, permettant l'intervention d'une psychologue et d'une psychomotricienne, en appui au pédiatre de crèches et aux équipes.

En 2020, les structures petite enfance de la Ville ont accueilli deux enfants avec une reconnaissance MDPH. 20 enfants ont bénéficié d'un temps d'observation suivi de rencontres avec leur famille, par l'équipe paramédicale composée d'une infirmière puéricultrice (coordinatrice du dispositif), d'une psychologue et d'une psychomotricienne, qui viennent en appui à l'intervention du médecin des crèches. 18 enfants ont été vus pour des protocoles d'accueil individualisés (PAI) médicaux par la pédiatre des crèches.

SOUTENIR LES PARENTS

Pour accompagner les parents dans leur fonction parentale et rompre l'isolement dans lequel certains se trouvent, le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) Chocolatine est un espace d'écoute et d'échange. Cette structure accueille l'enfant accompagné d'un adulte (parent, assistante maternelle, grands-parents...) pour des échanges ou propose des rencontres, avec des professionnels ou entre parents.

49 séances ; 318 parents
et 341 enfants accueillis
(représentant 151 enfants différents).

LE RENOUVELLEMENT URBAIN EST EN MARCHÉ

C'est en septembre 2020 qu'ont été approuvés en conseil métropolitain les enjeux et objectifs, le périmètre d'intervention, le programme et le bilan financier prévisionnel des opérations d'aménagement en renouvellement urbain Anru 2 pour les quartiers de la Source et de l'Argonne. Cette étape de définition des enjeux est intervenue en préalable à la désignation des aménageurs intervenue en mars 2021.

Pour ces quartiers, les ambitions portées par le programme de renouvellement urbain visent à :

- positionner les quartiers au sein du territoire ;
- augmenter le « reste pour vivre » des habitants ;
- transformer l'image et répondre à l'attractivité et « l'excellence » ;
- favoriser la mixité sociale.

L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

Parce que le développement culturel est une composante du développement durable, la Ville d'Orléans veille à s'adresser à tous les publics par la diversité de l'offre, le soutien

aux projets qui lui sont proposés, une tarification non discriminante et un accompagnement des publics les plus fragiles. Ainsi un large public peut avoir accès aux établissements culturels, aux actions *Hors les murs* en centre-ville comme dans les quartiers périphériques et des places de concerts ou de rencontres sportives sont offertes aux associations en particulier celles proches d'un public éloigné de la culture et des compétitions sportives. La démarche vise à accompagner ceux qui sont les plus éloignés de ces deux domaines pour des raisons diverses : économiques, sociales, familiales, judiciaires ou sanitaires.

LE PARC PETEAU ACCESSIBLE À TOUS

Après l'installation des espaces de jeux pour les enfants et pour les adultes à la demande du conseil consultatif de quartier, le parc Peteau a connu en 2020 un nouvel aménagement. Sur proposition d'un habitant dans le cadre du budget participatif, une nouvelle entrée, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été réalisée au sud du Parc, permettant notamment aux résidents de l'Ehpad Korian-Le Baron et de la résidence Closerie des Marronniers d'y accéder plus facilement.



OBJECTIF **3**

Soutenir la jeunesse



DES JEUNES CITOYENS ENGAGÉS DANS LA VIE DE LEUR COMMUNE

Le Conseil municipal de jeunes a tenu sa dernière séance plénière le 14 octobre 2020. À cette occasion, les jeunes élus ont dressé un bilan des principales actions menées. Pour ce mandat qui s'est déroulé dans des conditions particulières, les jeunes élus ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu mettre en œuvre certains des six projets choisis : un événement digital de sensibilisation au développement durable ; une vidéo sur la sécurité à vélo diffusée dans les collèges et enfin, un escape game, dont les quatre séances se sont déroulées le 26 septembre à l'hôtel Cabu. Les trois autres projets ont dû être annulés du fait de la crise sanitaire : tournoi d'ultimate, spectacle dans les Ehpad, concours de talents.

Le nouveau Conseil a été élu en fin d'année et installé en janvier 2021. Il est composé de 35 jeunes conseillers. Fonctionnant sur le même modèle que celui de leurs homologues adultes, le Conseil municipal de jeunes a fêté en 2020 ses 38 ans. Cette assemblée à destination des élèves de 5^e et 4^e de l'ensemble des collèges d'Orléans participe à l'initiation des jeunes à la démocratie et à l'instruction civique. Chaque année, 7 500 € sont prévus pour permettre la réalisation des projets proposés par les jeunes élus.

VIVONS BIO

Du 8 au 14 juin 2020, le Conseil municipal de jeunes d'Orléans a organisé une « Bio-Semaine ». L'idée de cet événement était de proposer chaque jour un nouveau défi en réalisant un geste pour réduire notre impact sur l'environnement, avec l'objectif de l'inscrire durablement dans nos pratiques. Sept défis ont ainsi été

lancés pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la pollution de l'air, s'engager dans une consommation plus responsable, réduire notre consommation d'eau, d'énergie et notre production de déchets et préserver la ressource en eau. L'événement était à suivre sur Facebook. Il a reçu le soutien de la Ressourcerie d'Orléans AAA, JNML 45, Marion Nature, Tao, l'Adil 45 Info Énergie et 1-Terre-Actions.

RENFORCER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE

Pour contribuer au développement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes, le conseil municipal a voté, en novembre 2020, une attribution de 81 000 € au programme d'éducation artistique dans les écoles, pour 2020-2021. L'objectif de cette subvention est de faciliter l'accès à la culture pour tous les jeunes, d'éveiller et de stimuler la curiosité des enfants, en leur permettant de découvrir des disciplines dans le cadre scolaire, grâce aux interventions d'artistes ou de journalistes. Trois actions ont été mises en œuvre pour plus de 1 200 élèves : « Un artiste dans ma classe » ; « Contes illustrés » ; « Un journaliste dans ma classe », en partenariat avec La République du Centre.

UNE PREMIÈRE RÉCOLTE DE MIEL

En juillet 2020 a eu lieu la première récolte de miel au sein des cinq ruches installées sur le toit d'Orléans Métropole, sous l'impulsion du Conseil orléanais des jeunes (COJ). Cette idée proposée en 2019 dans le cadre du budget participatif avait été sélectionnée. Le projet a depuis vu le jour et a permis l'installation et l'entretien de cinq ruches abritant au total 250 000 abeilles, pour une durée de trois ans. Ce projet a bénéficié d'une aide de 15 000 € de la Mairie d'Orléans et contribue à la sauvegarde des abeilles, à la pollinisation des végétaux et à la biodiversité orléanaise.

Les pots sont utilisés lors d'événements organisés par la Mairie d'Orléans et permettent de sensibiliser le public à l'importance de préserver notre biodiversité. Des visites seront également organisées pour faire découvrir au plus grand nombre la vie des abeilles et le processus de fabrication du miel.

Instance de démocratie participative et consultative, le COJ mobilise les jeunes Orléanais âgés de 16 à 28 ans et leur offre la possibilité de se rencontrer, d'échanger et de devenir ensemble acteurs de leur ville. Son objet est de permettre à chaque membre de participer activement à la vie locale au travers d'avis consultatifs.

Ouvert à tous -jeunes travailleurs, étudiants, demandeurs d'emploi, sportifs, musiciens, membres d'association-, le COJ se réunit tous les deux mois. Leur participation est basée sur le volontariat.





PLACE AUX JEUNES TALENTS

Malgré la crise sanitaire, le Concours jeunes talents 2020 a été maintenu, avec une organisation modifiée. Tout d'abord les inscriptions ont été prolongées jusqu'au 31 juillet et les candidats au concours pouvaient s'inscrire en envoyant une vidéo.

Ce concours, organisé par la Mairie d'Orléans, en partenariat avec le Centre régional d'information et de jeunesse, Polysonik, OP45, le Théâtre Charbon et le 108, est ouvert aux jeunes entre 16 et 30 ans, amateurs de la scène en groupe ou en solo autour de quatre disciplines : musique, arts de la scène, danse, expression libre. Les gagnants bénéficient d'une Bourse Projets Jeunes, d'un montant de 1 000 € ainsi que d'un accompagnement personnalisé par une structure professionnelle. Ils sont ensuite invités à se produire en première partie d'un artiste confirmé lors de la soirée Jeunes Talents 2020. Les 13 finalistes sélectionnés pour la finale du concours se sont produits le 16 octobre lors d'une soirée diffusée en live streaming.

UNE ACTION RENFORCÉE PENDANT L'ÉTÉ

Dans le contexte de la crise sanitaire, la Ville d'Orléans a souhaité renforcer sa présence et son action vers les jeunes pendant l'été et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires. Une démarche associée au plan « Quartiers d'été 2020 » lancé par le Ministre de la Ville et du Logement et qui a mobilisé les structures concernées par le Contrat de ville. La Mairie a été particulièrement vigilante à la bonne coordination de toutes les initiatives, afin qu'un maximum d'enfants, de jeunes et de familles puissent en bénéficier.

Ainsi, de nombreuses activités ont été imaginées pour permettre aux petits et aux grands de profiter de la période estivale : sorties en famille, atelier vélos, street art, actions citoyennes, stages apprenants, ateliers d'écriture, exposition de photos et dessins...

De plus, l'accueil en centres de loisirs (ALSH) a été renforcé et une cinquantaine de places supplémentaires ont été ouvertes, afin de toucher un public plus nombreux. Enfin, les stages sportifs proposés par l'École municipale d'initiation sportive ont



été maintenus, avec des aménagements nécessités par le contexte sanitaire :

- des inscriptions en ligne vivement encouragées ;
- l'accueil des enfants âgés de 6 ans et plus ;
- des activités adaptées chaque jour aux conditions sanitaires et météorologiques ;
- des lieux d'accueils supplémentaires : 4 lieux pour les 6-11 ans ; 1 lieu pour les 12-16 ans.

Ces stages permettent de découvrir et de s'initier à des activités sportives dans plus de 30 disciplines différentes. L'objectif premier est l'acquisition d'une culture sportive alliant plaisir de la pratique, approche ludique, rencontres et échanges entre jeunes.

FOCUS ACTIVITÉS : JEUNESSE ET SPORT

Missions

Soutien et organisation des événements sportifs d'envergure

FAITS MARQUANTS

- Soirée boxe anglaise avec 4 championnats de France, 1 finale du tournoi de France ;
- Seigneurs des Jeux 2 ;
- accueil du match de Coupe de France Saint Pryvé/ Monaco ;
- accueil du match de football féminin France – Macédoine du nord ;
- accueil du match de Futsal France – Moldavie.



axe

6

Préparer l'avenir et
**devenir une ville
résiliente**

OBJECTIF 1

Prévenir les risques majeurs et préparer à la gestion de crise



RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Créée en octobre 2017, la Réserve communale de sécurité civile a pour mission d'apporter soutien et assistance aux populations en cas d'événements majeurs. Elle est constituée de 70 bénévoles, qui peuvent être mobilisés en cas de crise, pour aider la population et épauler les services municipaux.

En 2020, les réservistes ont continué à être formés et entraînés régulièrement. La pandémie a fortement impacté l'organisation des formations, mais la Réserve a été mobilisée pour des missions liées à la crise :

- appel des personnes sensibles ;
- distribution de masques aux personnes les plus vulnérables ;
- tenue des centres de distribution des masques mis en place par la Ville ;
- accompagnement du CHRO dans les sites de dépistages ;
- appui dans le centre de vaccination Pellicier.

Outres ces missions, la Réserve a également été mobilisée lors des deux épisodes caniculaires de l'été 2020, pour accueillir et tenir les lieux frais de la Ville.

Afin de maintenir l'effectif de 70 à 80 bénévoles, quelques nouvelles recrues sont venues compléter la Réserve pour compenser les démissions liées à des déménagements ou contraintes professionnelles.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF D'ALERTE

Suite aux inondations du printemps 2016, Orléans Métropole s'est dotée d'un système d'alerte de masse qui a été mis à disposition des 22 communes de l'agglomération. Orléans a fait partie des quatre communes pilotes qui ont testé et amélioré le dispositif avant réception. L'outil validé a été ouvert à toutes les communes en janvier 2019. Depuis, la Ville d'Orléans a paramétré l'outil pour être en capacité de lancer rapidement une alerte en cas de crise. Le système d'alerte a été utilisé en réel, pour quelques événements météorologiques et des épisodes caniculaires. Seules les personnes qui se sont inscrites volontairement au dispositif ont reçu ces alertes. D'où, la nécessité d'inciter le maximum d'habitant à s'inscrire pour être informés lors d'un événement majeur.

Environ

1400

foyers d'Orléans inscrits au dispositif d'alerte



RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La révision du Plan communal de sauvegarde (PCS) a été poursuivie en 2020, fortement perturbée par la crise sanitaire, en impliquant l'ensemble des directions et service de la ville.

Ce plan est désormais multirisque, évolutif et intègre la nouvelle organisation de la collectivité, notamment en termes de mutualisation avec la Métropole. Les axes prioritaires d'amélioration identifiés suite à l'inondation de 2016 ont été intégrés et testés lors d'exercices de sécurité civile. En 2020, la commune n'a pas organisé d'exercice, compte tenu de la crise sanitaire.

Après sa révision en 2019, le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) d'Orléans est disponible en version papier dans les mairies, ainsi que sur Internet. Une version multimédia, révisable au fil de l'eau et intégrant des supports plus interactifs : vidéos, cartes, photos... est en cours de création et sera accessible au public courant 2021. L'approbation du Plan communal de sauvegarde est prévue pour 2021.

RISQUE LIÉ AUX CAVITÉS SOUTERRAINES

En 2020, 31 dossiers de mouvements de terrains sur le domaine public ou chez des particuliers, ont fait l'objet d'une visite systématique des services et d'un recensement.

Un dossier en particulier, dont la genèse est l'apparition d'un fontis chez un particulier en mars 2019, a nécessité une forte implication des agents. La découverte d'une carrière, rue du Faubourg Saint-Vincent, qui s'avère être la plus grande jamais découverte à Orléans a fait l'objet d'une étude détaillée, afin de déterminer sa morphologie complète ainsi que les risques pour les parcelles impactées.

En 2020, deux nouvelles extensions de cette carrière ont été découvertes. La crise sanitaire



a mis un frein aux investigations menées et l'étude a été prolongée sur l'année 2021.

Un deuxième dossier important a fait l'objet d'un suivi particulier. En effet, en novembre 2020, suite à l'effondrement d'une partie du sol du garage et à l'apparition de fissures importantes sur le pignon et les façades d'une habitation située au 18 rue Bellebat, un arrêté de péril a été pris sur cette maison. La mise en place de mesures laser a montré une évolution constante de ces fissures. Une étude géotechnique menée par la Ville d'Orléans a mis à jour la présence d'une carrière souterraine sous la maison. Devant ce risque évident, la maison a dû être démolie en fin d'année. Des études complémentaires ont également été menées sur la maison voisine.

2020 a permis également de lancer une étude, menée par le BRGM, sur les mouvements de terrains d'origine karstique dans le secteur de l'avenue Gaston Galloux à la Source. Cette étude a permis de mettre en exergue une première carte de l'évaluation de l'aléa. Elle a également pu déterminer quelques pistes pour l'amélioration des connaissances dans ce secteur. Ces travaux ont ainsi aidé à définir quelques éléments dans la gestion de crise suite à des épisodes d'inondations et l'apparition de potentiels fontis karstiques qui pourraient en découler.

Les conventions passées avec le Comité départemental de spéléologie du Loiret et l'association des spéléos subaquatique du Loiret ont permis de maintenir la politique de prévention des risques de mouvements de terrains sur le territoire. Plusieurs topographies de cavités ont ainsi pu être réalisées et la connaissance de la Loire souterraine étendue.

61

dossiers adressés

SÉCHERESSE ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

Tout comme en 2019, et pour la 3^e année consécutive, Orléans a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par des mouvements de terrains différentiels. En 2020, la ville a une nouvelle fois été très impactée par le phénomène de retrait et gonflement des argiles et de nombreuses fissures ont été déclarées sur des habitations. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune a été déposée en préfecture.

FAIRE FACE AUX FORTES CHALEURS

Les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents et risquent d'être plus nombreux dans les années à venir et présents sur des périodes étendues (juin à septembre). Dans ce contexte, la Ville a intensifié en 2020 ses actions sur ce sujet. L'ensemble des procédures liées au volet canicule a été rédigé dans le Plan communal de sauvegarde (PCS). Cette organisation mobilise la presque totalité des directions et services de la Ville, et plus particulièrement celles qui sont au contact des habitants les plus vulnérables (aînés, enfants...). En 2020, la Mairie d'Orléans s'est fortement mobilisée début août lors de l'épisode de fortes chaleurs qui a impacté son territoire. Avec son CCAS, la « cellule canicule » a notamment assuré un suivi des personnes vulnérables et isolées -personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap-inscrites sur le registre d'alerte et d'urgence.



Des recommandations des gestes à adopter ont été largement diffusées : boire régulièrement, porter des vêtements amples légers et clairs, éviter de sortir aux heures les plus chaudes, porter un chapeau, des lunettes...

En parallèle, une carte interactive a été mise en ligne sur Internet, afin de permettre à toute la population d'identifier les points d'eau accessibles à Orléans. Enfin, des salles rafraîchies et avec distribution d'eau fraîche par les bénévoles de la Réserve communale ont été ouvertes avec un accès gratuit : Musée des beaux-arts, médiathèque Maurice Genevoix et certains équipements de la Ville ont vu leurs horaires aménagés. Enfin, en lien avec la révision du PCS, la Ville d'Orléans, en partenariat avec Orléans Métropole, a préparé en 2020 et lancé en fin d'année un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la faisabilité d'un poste de commandement pouvant être armé en quelques minutes et doté de tous les outils nécessaires à la gestion d'une crise. L'objectif premier est d'être opérationnel plus rapidement, en particulier pour des événements ayant une cinétique rapide.



OBJECTIF 2

Conduire les aménagements urbains sous l'angle du développement durable

RENFORCER LA PLACE DE LA NATURE EN VILLE

Afin de laisser une plus large place à la nature en ville, la Mairie a souhaité mener une réflexion en profondeur et a repensé des grands projets d'urbanisme en ce sens. L'objectif est de faire d'Orléans une ville jardin, écologique et durable, respectueuse de son environnement, en multipliant les parcs et jardins, le fleurissement et en préservant les espaces urbains « sauvages ». Pour y parvenir, quatre axes de travail ont été identifiés :

- revoir les projets d'urbanisme dans le sens d'une moindre densité et en étroite concertation avec les riverains ;
- mettre un frein à l'étalement urbain ;
- réserver du foncier dans les opérations d'aménagement pour des projets environnementaux et de production d'énergie durable ;
- privilégier des constructions durables (bois, énergie positive, sols perméables) et respectueuses de l'architecture de la ville.

Ainsi, les projets d'urbanisme ont été réévalués en profondeur :

- le projet du Sanitas est abandonné au profit d'un grand parc urbain : une bouffée de nature en ville permettant de préserver et d'aménager le cœur végétal du Sanitas, relié au faubourg, au parc Anjorant et au parc Peteau. Ce projet, travaillé en lien avec les riverains et les associations, prévoit un lien et une cohérence entre les trois jardins où de nouvelles essences prendront place, pour favoriser la présence de la biodiversité et conserver le caractère champêtre et rustique des lieux ;
- la nature en ville sera également au cœur de l'éco-quartier des Groues : la mise en œuvre de ce projet, déclaré d'intérêt métropolitain en mai 2017, prévoit un très grand parc qui permettra notamment de préserver la biodiversité avec une attention toute particulière portée aux oiseaux. Des haies bocagères y prendront place, constituées d'arbustes sauvages et rustiques. Elles auront ainsi plusieurs



objectifs : offrir un poste d'observation idéal aux oiseaux, leur permettre de se camoufler, de se protéger des nuisibles et de s'hydrater plus facilement, notamment en hiver. Des essences aux fruits, écorces et feuillages décoratifs originaux, colorés et variés prendront place sur le site afin d'animer le parc et de le rendre attrayant pour tous et en toutes saisons ;

- la concertation sera relancée pour la ZAC Jardin du Val Ouest et la mise au point du projet sera revue dans le détail avec une attention spécifique portée sur l'enjeu de résilience. Une enquête publique a été réalisée du 23 novembre au 22 décembre 2020, concernant la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour l'aménagement des tranches 1 et 2 de la Zac : celle-ci présentait plus précisément les solutions techniques apportées dans le cadre du projet d'aménagement pour préserver la ressource en eau et ne pas impacter les parcelles situées en secteur inondable ;
- les études se poursuivent sur la ZAC du Fil Soie, en étroite concertation avec les riverains. Le nombre de logements sera réduit et le projet redéfini pour éviter toute rupture dans l'architecture de la ville. Enfin,

un projet de ferme urbaine est à l'étude ainsi qu'un parc à l'image de celui de la Fontaine de l'étuvée, en veillant au respect de la biodiversité et à la préservation de la faune, notamment à travers une gestion raisonnée de l'éclairage ;

- la mise en place d'une concertation sur l'aménagement de la Zac Carmes Madeleine, et notamment sur les jardins et les espaces verts publics, vise à garantir une cohérence entre la ZAC, l'implantation universitaire et la requalification des mails. Les travaux de la Maison de santé pluridisciplinaire se poursuivent ainsi que les travaux rue des Carmes : îlots 1 et 2. Le concours d'architecture est en préparation pour l'implantation universitaire et d'enseignement supérieur. Enfin, un nouveau groupe scolaire est en projet ;
- le suivi des derniers projets de la Zac Bourgogne doit permettre de garantir leur parfaite intégration architecturale dans le quartier, de limiter les impacts au voisinage et de végétaliser le secteur.

L'URBANISATION À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre de l'élaboration du projet de PLU Métropolitain (PLUM), 2020 a vu la poursuite des études et concertation autour du projet. Le travail a été mené en lien entre les élus de la Ville et ceux de la Métropole pour préparer les dernières phases de concertation avant l'arrêt du projet intervenu en avril 2021.



OBJECTIF **3**

Préserver la ressource en eau et la rendre accessible à tous

PERMETTRE L'ACCÈS À L'EAU POUR TOUS

Pour permettre aux abonnés d'accéder aux premiers litres d'eau consommés à un coût moins élevé, la Ville d'Orléans a mis en place en janvier 2012 une tarification progressive et incitative. La gestion de l'eau potable a été transférée à la Métropole en janvier 2018 avec cette même exigence. En 2020, les tarifs étaient de 0,7406 € TTC/m³ pour la tranche eau vitale (de 0 à 40 m³ par an) et de 1,0482 € TTC/m³ pour la tranche eau utile (de 41 à 120 m³ par an), à comparer au tarif de la tranche eau confort (au-delà de 120 m³) de 1,4242 € TTC/m³.

LIMITER L'USAGE DE L'EAU EN ÉTÉ

Compte tenu du faible niveau des eaux de surface et des nappes phréatiques constaté sur le territoire, la partie sud d'Orléans a connu fin juillet 2020 une restriction d'eau, notamment pour l'arrosage: des mesures concernant les particuliers, les collectivités et les professionnels. Pour contribuer à la préservation de ses ressources en eau et prévenir toute pénurie, la Ville a décidé d'appliquer l'ensemble des mesures de restrictions, notamment au niveau de l'arrosage. Celui-ci a été arrêté sur l'espace public et les plantes annuelles ont été remplacées par du paillage. Des panneaux informatifs, stipulant la limitation provisoire des usages de l'eau, ont été installés dans l'ensemble des espaces concernés, afin d'informer plus la population sur ces restrictions.

9,93 M de m³

d'eau prélevés en 2020, soit +4,3 % par rapport à 2019

L'eau délivrée à la population est d'excellente qualité avec 100 % de conformité microbiologique et 99,53 % de conformité physico-chimique en 2020

2,56 M de m³

d'eau potable distribuée aux communes voisines, soit +6,3 % par rapport à 2019

155 litres :

consommation d'eau moyenne par jour et par habitant en 2020 à Orléans, soit +1,6 % par rapport à 2019

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE

Avec 27 compteurs de sectorisation et 150 prélocalisateurs acoustiques répartis sur les 375 km de canalisations, le réseau d'eau potable est équipé pour détecter, suivre et localiser les fuites en temps réel, ce qui améliore sensiblement son rendement. Et grâce à la télérelève, les abonnés équipés peuvent, s'ils le souhaitent, suivre au quotidien leur consommation d'eau et programmer des alertes fuites automatiques.

UNE DÉMARCHÉ ENVIRONNEMENTALE SUR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, l'Orléanaise des Eaux porte différentes actions en faveur de la biodiversité et du développement durable. Elle a notamment mis en place deux ruches connectées (100 kg de miel produits sur l'année), a procédé à la plantation de fruitiers, haies

et jachères fleuries, installé de nouveaux nichoirs en lien avec la Ligue de protection des oiseaux, et fait appel à des associations d'insertion (Respire et OIE) pour la gestion différenciée des espaces verts.

Afin d'améliorer le bilan carbone du service de l'eau potable, l'Orléanaise des Eaux a modernisé les installations de chauffage, acquis trois nouveaux véhicules électriques et souscrit un contrat d'électricité 100 % Energie verte. Les émissions de CO₂ du service ont diminué de près de 42 % depuis 2012, date de démarrage du contrat de concession en cours.





RÉHABILITATION DU PLAN D'EAU DE L'ILE CHARLEMAGNE

Les travaux engagés en 2019 sur le plan d'eau ont été poursuivis en 2020. Ils ont pour objectif d'améliorer les conditions de baignade en limitant la propagation des cyanobactéries qui aboutit tous les ans à l'interdiction de baignade et de pratique des activités nautiques. Les solutions techniques retenues visent la renaturation du plan d'eau grâce à des berges plantées, à la création d'ouvrages favorisant un cheminement d'eau en cas de crue, à l'abattage de peupliers et au curage du plan d'eau. L'ensemble de ces interventions permet de réduire la présence de matières organiques propices au développement des cyanobactéries.

Comme tous les ans, la qualité de l'eau de baignade de la base de loisirs de l'île Charlemagne a fait l'objet d'un suivi rapproché par les services de l'Agence régionale de santé afin de mesurer la présence

et la concentration des cyanobactéries, qui peuvent, en trop grand nombre, être à l'origine d'intoxications. C'est dans ce cadre que la baignade a été interdite en août, ainsi que les loisirs nautiques afin de préserver la santé de tous.

TRAVAUX SUR LE PORT D'ORLÉANS

Des travaux ont été effectués sur le port d'Orléans en septembre 2020, afin de rehausser les pilotis sur lesquels sont amarrés le Bateau Lavoir et l'Inexplosible 22.



Réalisés par Orléans Métropole, ces travaux visent à éviter de déplacer ces bateaux en cas de montée importante de la Loire. En effet, lors des crues importantes, ces bateaux doivent s'amarrer dans le milieu du lit de la Loire, pour des raisons de sécurité, ce qui implique une perte d'exploitation pour leurs propriétaires, mais aussi des dépenses pour la collectivité. Ce rehaussement limitera donc les coûts et permettra aux embarcations de rester sur leur emplacement habituel, en toute sécurité.

OBJECTIF **4**

Agir pour une meilleure qualité de l'air

VERS UN RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE DE BUS

Dans le cadre de la compétence déplaçément assurée par Orléans Métropole, la modernisation du parc de bus du réseau TAO s'est traduite en 2020 par la mise en exploitation de 6 minibus électriques Bluebus sur la ligne 25. Ces véhicules 100 % électriques (climatisation et chauffage alimentés par les batteries) sont produits à Quimper, comme leurs batteries. Ils permettent d'accueillir 22 personnes dont 8 assises, avec une autonomie de 120 km. Leur coût s'élève à 298 000 € par véhicule et le montant total de la commande, passée à la centrale d'achat UGAP, à 1 789 000 €HT (chargeurs compris).

Par ailleurs, compte tenu de la vétusté du parc, la collectivité a orienté son programme de renouvellement afin de remplacer les véhicules les plus vétustes par des véhicules modernes et respectueux de l'environnement. Le choix a été fait d'un « mix énergétique bus » qui panache les différentes technologies de motorisations de véhicules les plus adaptées à son réseau et son territoire. À terme et d'ici 2026, 129 bus devront être renouvelés.



OBJECTIF 5

Faciliter la vie des habitants, valoriser et accompagner les initiatives citoyennes et le numérique



de chaque quartier est ainsi directement entendue au conseil municipal.

Enfin, les temps de rencontre entre les élus et les citoyens évoluent, avec l'organisation de permanences mobiles des adjoints de quartier, une fois par mois, sur l'espace public.

Pour ce qui concerne le budget participatif, son fonctionnement a été revu : le montant est passé de 300 000 € à 600 000 € sur deux ans, afin de permettre de soutenir les porteurs de projets (citoyens, associations...). La première édition sous ce format a été lancée en janvier 2021.

De plus une application mobile est à l'étude pour permettre aux citoyens de signaler directement toute problématique constatée sur l'espace public : lampadaire défectueux, nid-de-poule, potelet renversé, distributeur de sacs à déjections canines vide, dégradation... Dans le même esprit, une carte interactive des projets, consultable en ligne, permettra de faire des propositions et d'apporter sa contribution, dans l'intérêt général.

UNE PARTICIPATION CITOYENNE RENOUVELÉE

Afin de dynamiser sa politique en matière d'écoute et d'implication des citoyens dans la co-construction des projets, la Mairie d'Orléans a revu en 2020 l'organisation et la charte de la participation citoyenne. Considérant la démocratie participative comme l'une de ses priorités, la Ville a proposé des dispositifs innovants destinés à replacer les citoyens au cœur des processus de décision afin qu'ils soient pleinement acteurs de l'évolution de leur ville.

Ainsi, face à l'affaiblissement et au peu de renouvellement des Conseils consultatifs de quartier, une nouvelle instance de participation a été mise en place dans chaque quartier : Orléans Proximité. Chacune est animée par un comité de pilotage, composé d'une quinzaine de personnes volontaires, dont deux élus de l'opposition pour une durée trois ans et se réunit une fois par mois. De plus des forums rassemblant le comité de pilotage et les forces vives du quartier (directeurs d'école, responsables d'associations, commerçants) se tiennent deux fois par an. Enfin, des ateliers thématiques sont organisés pour l'ensemble des habitants par le comité de pilotage. Ils permettent d'échanger autour des projets de la Ville d'Orléans, de la Métropole ou des habitants eux-mêmes. Par ailleurs, selon les thématiques étudiées lors des commissions municipales,

des membres des ateliers thématiques ou du comité de pilotage d'Orléans Proximité peuvent participer aux débats municipaux et faire évoluer les délibérations. De même, les citoyens ont désormais la possibilité de poser des questions d'intérêt général aux élus, questions qui sont relayées lors des conseils municipaux. La voix des habitants

FOCUS ACTIVITÉS : VIE DES QUARTIERS

Missions

- ⊙ Accueillir les usagers en proximité et traiter leurs demandes (formalités administratives, location de salles, réclamations...), en lien avec les services concernés ;
- ⊙ contribuer au bon déroulement des projets et des travaux en veillant à la prise en compte des besoins des habitants ;
- ⊙ accompagner les instances de participation ;
- ⊙ développer la participation citoyenne.

FAITS MARQUANTS

Activité perturbée par la longue période électorale (pas de budget participatif) et les contraintes sanitaires (mairies de proximité fermées pendant les deux mois du premier confinement).

Participation citoyenne :

- ⊙ 13 réunions publiques avant le confinement dont 4 réunions de chantier ;
- ⊙ 17 réunions publiques après le confinement dont 8 de chantier ;
- ⊙ 3 questionnaires en ligne ;
- ⊙ 127 informations riverains / travaux distribuées (plus de 41 000 tracts).

Mairies de proximité :

- ⊙ 56 000 prestations réalisées pour 40 000 visiteurs environ ;
- ⊙ 21 000 demandes traitées par téléphone pour 18 000 appels.

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX CONTRAINTES SANITAIRES

Compte tenu des restrictions sanitaires imposées pour faire face au Covid, de nombreuses réunions publiques ont été organisées sur site et en extérieur pendant la période de fermeture des salles. D'autres ont été limitées en nombre de participants et organisées sur rendez-vous pour respecter les jauges, avec une multiplication des créneaux. Enfin le site « participons.orleans-metropole » a été largement utilisé pour des concertations en ligne, en offrant la possibilité pour les personnes en difficulté avec l'usage du numérique de prendre rendez-vous dans les mairies de proximité.

UNE ACCORDERIE POUR RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Parmi les projets solidaires imaginés dans le cadre du Conseil consultatif de quartier et mis en œuvre grâce au 1^{er} budget participatif, l'Accorderie des Blossières a ouvert ses portes en février 2020. Ce lieu d'échange de services et de savoirs faire illustre la volonté des habitants de créer du lien social et de lutter contre l'isolement et la précarité.



AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

La Ville d'Orléans a poursuivi sa démarche d'innovation publique et particulièrement son approche centrée sur les usagers : partir de l'expérience des habitants pour améliorer ses services. Elle a ainsi travaillé avec le service des Archives ou encore avec les Mairies de proximité.

Avec celles-ci, des questionnaires, des entretiens individuels avec les usagers et des échanges sur les marchés des six secteurs d'Orléans ont permis de rencontrer plus de 200 habitants et de mieux comprendre leurs attentes concernant les services proposés en Mairie de proximité. Différentes questions ont été étudiées : lieux d'accueil des mairies de proximité et leur visibilité ; horaires d'ouverture, types de prestations proposées ou encore moyens de communication. Elles ont fait l'objet de propositions d'amélioration dont la mise en œuvre est à l'étude.

PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR SES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Depuis le 10 novembre, les usagers ont la possibilité de prendre rendez-vous pour leurs démarches administratives à partir d'un agenda sur le site Internet de la Ville. Une nouveauté qui simplifie les démarches pour les usagers et rassure certains en cette période de crise sanitaire. Deux agendas sont accessibles, pour les prestations rapides en guichet et pour des prestations plus spécifiques ayant trait à l'état civil (reconnaisances d'enfant, changement de nom/prénom, mise à jour du livret de famille ou bien encore modification/dissolution de PACS).

Ces rendez-vous permettent aux usagers de ne pas avoir à attendre lors de leur venue en mairie et de disposer par ailleurs d'un justificatif de convocation, lors de leurs déplacements. Les personnes se présentant à la mairie centrale sans rendez-vous sont également accueillies.

FOCUS ACTIVITÉS : ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL

- ⊕ 47 215 personnes accueillies au centre municipal ;
- ⊕ 4 833 naissances ;
- ⊕ 313 Pacs ;
- ⊕ 305 mariages ;
- ⊕ 1 940 décès ;
- ⊕ 487 reconnaissances d'enfants ;
- ⊕ 62 changements de nom ;
- ⊕ 21 changements de prénom ;
- ⊕ 62 975 électeurs inscrits sur la liste électorale principale ;
- ⊕ 5 084 logements recensés par 26 agents représentant près de 8 200 Orléanais ;
- ⊕ 979 jeunes dénombrés dans le cadre du recensement militaire ;
- ⊕ 8 967 cartes nationales d'identité et 6 374 passeports délivrés ;
- ⊕ + de 70 dossiers reçus de regroupement familial ;
- ⊕ 228 attestations d'accueil délivrées ;
- ⊕ 153 arrêtés de débits de boissons temporaires ;
- ⊕ 81 déclarations de débits de boissons permanents (bars, restaurant et vente à emporter) enregistrées ;
- ⊕ 41 bars signataires de la charte de bonne conduite ;
- ⊕ + de 1 500 quotients familiaux calculés ;
- ⊕ + de 2 000 inscriptions scolaires enregistrées.

FAITS MARQUANTS

- ⊕ Poursuite de la modernisation des services et du développement des démarches en ligne ;
- ⊕ mise en service d'un portail d'information sur les cimetières d'Orléans pour aider à la recherche et la localisation des défunts.

OBJECTIF 6

Étendre la coopération internationale en matière de développement durable



FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU À PARAKOU

Le 31 janvier 2020, la Mairie d'Orléans et l'Agence française de développement ont signé une convention de Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises pour le projet d'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de la ville de Parakou, ville jumelle d'Orléans.

Les deux Villes sont engagées mutuellement depuis 1993 par des conventions de partenariat, déclinées en programmes d'actions annuels en matière de développement durable et urbain, de valorisation du patrimoine et du tourisme local, de francophonie et jeunesse, de santé, d'appui à la gestion locale.

Au sein du programme d'actions actuel, le projet « Favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement de la population de Parakou » est prioritaire puisque seulement 39,8 % de la population de Parakou a accès à l'eau. Ce projet a reçu le soutien de l'Agence française de développement au titre de la FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités territoriales françaises) à hauteur de 505 000 €.

Cette action est également soutenue financièrement par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

APPRENDRE EN JOUANT

C'est avec les villes de Parakou et d'Onon (Japon) qu'Orléans a élaboré un projet éducatif destiné à sensibiliser les jeunes générations à la protection de l'environnement et plus particulièrement de l'eau. Le jeu « Sauvons l'or bleu avec P2O! » est l'aboutissement d'une collaboration engagée en 2017 par les trois villes, mobilisées notamment en matière de gestion durable de la ressource en eau. Son développement a impliqué des élèves de niveau primaire et secondaire de chaque territoire. À Orléans, ce sont les élèves du collège Alain Fournier qui ont travaillé à l'élaboration des quiz qui composent ce jeu. La fabrication a été soutenue financièrement par le ministère des Affaires Étrangères et l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Mis à disposition gratuitement dans les trois villes, sous forme notamment de prêt, le jeu est également un support pour des ateliers, des animations ou des cours sur le thème de l'eau.

UNE SEMAINE TOTALEMENT NUMÉRIQUE

Le confinement de fin d'année n'a pas empêché le déroulement, du 20 au 29 novembre 2020, de la 5^e édition de



« la semaine du partenariat Orléans / Parakou ». Cette semaine de sensibilisation s'est déroulée sous un format entièrement numérique, permettant de mettre en lumière les projets de cette coopération au travers d'un programme d'animations créatives et d'expositions. L'événement s'est déroulé simultanément dans les deux communes : exposition photographique « Le quotidien à Parakou » par Olivier Lasbley ; présentation des projets menés en 2019 dans le cadre de la coopération entre les deux villes ; concours de dessins « Imagine Orléans / Imagine Parakou », expositions des dessins réalisés par les enfants d'Orléans et de Parakou et présentation des dessins gagnants de l'édition 2020 sur le thème « Vis ma vie ».





axe **7**

Se donner les moyens
de ses ambitions

2020 : UN MODE DE GESTION DE CRISE INÉDIT

La crise sanitaire, qui a vu le jour en 2020 et se poursuit encore aujourd'hui, a bouleversé l'exécution du budget 2020.

La Mairie a engagé des dépenses exceptionnelles de fonctionnement pour protéger la population et les agents et pour soutenir son tissu économique, culturel et social. Ce sont plus de 2,8 M€ de dépenses qui ont été consacrées à la gestion de la crise.

La crise a également pesé sur les recettes avec des pertes subies (stationnement) ou liées à des décisions d'accompagnement (exonérations de droits de place ou de frais facturés aux familles) qui atteignent près de 2 M€.

Le coût de la crise pour le budget 2020 de la Mairie approche les 5 M€.

En parallèle, les décisions de confinement national ont contraint la Mairie à annuler de nombreux événements et à fermer la plus grande partie de ses équipements. Les services de la Mairie se sont concentrés sur les missions essentielles, au plus près des habitants. Ce mode de fonctionnement inédit a conduit à la non consommation de crédits prévus au budget à hauteur de 3 M€ permettant ainsi d'amortir les effets de la crise. Le niveau d'épargne disponible pour 2020 reste donc solide (21 M€).

Par ailleurs et malgré le ralentissement des chantiers provoqué par le confinement, les investissements 2020 atteignent 43,8 M€ et sont largement autofinancés. La dette reste ainsi contenue à 86,7 M€.

Il convient également de préciser que les investissements inscrits au budget 2020 et non achevés s'établissent à 17 M€ et viendront s'ajouter aux crédits d'investissements ouverts au budget 2021.

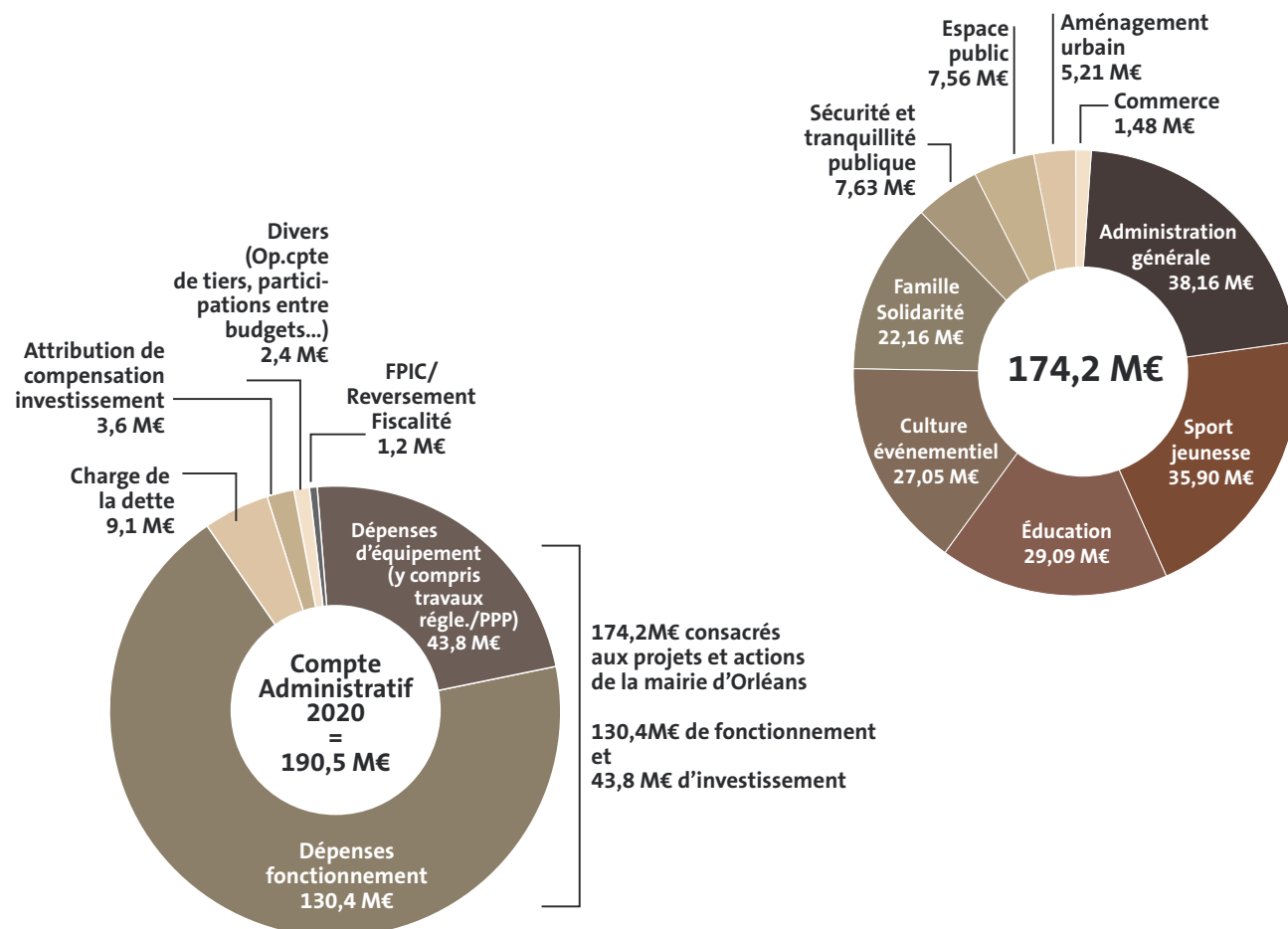
Les comptes 2020, détaillés dans le présent rapport, démontrent qu'une gestion saine des finances, sur le long terme, confère à Orléans la résilience nécessaire pour affronter cette crise inédite tout en continuant d'accompagner le développement de son territoire, sans augmenter les impôts et en limitant son recours à la dette.



PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 PAR GRANDES MASSES : budget principal et budget annexe activités spécifiques

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 PRÉSENTE :

- ⊙ des dépenses réelles de fonctionnement de 132,6 M€ (hors travaux en régie) ;
- ⊙ des recettes réelles de fonctionnement de 166,7 M€ ;
- ⊙ des dépenses réelles d'investissement de 57,9 M€ (comprenant les travaux en régie et l'attribution de compensation d'investissement) ;
- ⊙ des recettes réelles d'investissement de 50,8 M€.



Le budget principal

I / SITUATION FINANCIÈRE – ÉQUILIBRE FINANCIER

Entre 2018 et 2019, les masses budgétaires ont évolué avec les transferts de compétences. Ainsi, l'attribution de compensation perçue par la Ville est réduite du montant net des dépenses de fonctionnement et d'investissement transférées à Orléans Métropole. L'exercice 2020 fait apparaître une épargne brute après attribution de compensation d'investissement de 30,2 M€ et une épargne disponible de 21,1 M€ en progression par rapport à 2019.

La Mairie d'Orléans a investi 43,8 M€ (y compris 0,7 M€ de PPP) sur l'exercice 2020.

L'emprunt souscrit en 2020 représentant 11 M€, ces investissements ont donc été largement autofinancés.

Le compte administratif 2020 présente un résultat net positif de 3,8 M€.

Fin 2020, l'encours de dette (y compris dette PPP) de la Mairie s'établit à 86,7 M€ en progression de 1,8 M€ par rapport à 2019.

Avec une dette de 728 € par habitant, la Ville d'Orléans présente un endettement inférieur de 33 % à l'endettement moyen pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique (1 093 €/habitant - source DGCL – comptes individuels des collectivités).

Le ratio d'encours de dette / recettes réelles de fonctionnement s'établit à 52,2 % pour Orléans, contre 82,6 % pour la strate des communes de plus de 100 000 habitants, appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique source DGCL - Les collectivités locales en chiffres 2020 – ratios financiers obligatoires du secteur communal par strate de population en 2018.

La capacité de désendettement d'Orléans représente 2,9 années d'épargne brute après attribution de compensation, ce qui signifie que la totalité de la dette de la Ville pourrait être remboursée en 2,9 ans, pour un indicateur communément admis entre 10 et 12 ans.

OPÉRATIONS RÉELLES EN M€ - BUDGET PRINCIPAL	CA 2018	CA 2019	CA 2019
Recettes courantes de fonctionnement	168,2	166,9	165,8
Dépenses courantes de fonctionnement (hors travaux en régie)	134,3	133,2	130,9
Épargne de gestion (hors éléments exceptionnels)	33,8	33,6	34,9
Charges exceptionnelles	0,1	0,2	0,2
Produits exceptionnels (hors cession)	0,2	0,3	0,3
Épargne de gestion (y compris éléments exceptionnels)	34,0	33,8	34,9
Intérêts de la dette	1,4	1,2	1,1
Épargne brute / Autofinancement brut	32,6	32,5	33,8
Attribution de compensation investissement	3,4	3,6	3,6
Épargne brute - Après att. de compensation invest.	29,3	28,9	30,2
Remboursement du capital de la dette bancaire / non bancaire	10,4	10,0	9,2
Épargne disponible / Autofinancement net	18,9	18,9	21,1
Dépenses d'investissement	42,6	54,6	45,1
dont dépenses d'équipement (hors PPP)	40,4	52,6	43,1
dont provision Compte épargne temps / retraite (1 068)		1,3	
Recettes propres d'investissement	12,7	26,3	14,1
dont reprise provision pour propre assureur (1 068)	-	2,4	0,0
Emprunt d'équilibre	8,0	10,0	11,0
Résultat de l'exercice	-3,1	-1,2	1,1
Résultats antérieurs / Reprise résultats Parc Floral en 2018	7,9	3,9	2,7
Sous-total résultat global de clôture	4,8	2,7	3,8
Apurement compte 1 069 - transposition M57	-0,9	-	-
Résultat global de clôture	3,9	2,7	3,8
Reports (dépenses)	12,4	8,9	17,4
Reports (recettes)	10,4	7,5	17,0
Résultat après reports	1,9	1,4	3,4
Encours dette bancaire au 31/12/N	68,7	69,4	72,0
Encours dette non bancaire au 31/12/N	16,2	15,4	14,7
Encours dette total au 31/12/N	84,9	84,9	86,7

II / FISCALITÉ

2020	Orléans	Strate 2019 (Source DGCL)
Taxe d'habitation	20,99 %	22,13 %
Foncier bâti	29,81 %	23,61 %
Foncier non bâti	39,60 %	37,59 %

Concernant la taxe d'habitation, il convient de souligner la politique d'abattement décidée par la Mairie d'Orléans, avec des niveaux d'abattement quasiment situés au maximum autorisé. Cette politique d'abattement volontariste, qui a pour objectif d'alléger la fiscalité des foyers orléanais, notamment des plus modestes, a représenté en 2020 une perte de recette de 7,671 M€ pour la Mairie d'Orléans, soit une baisse de 17 % du produit de taxe d'habitation.

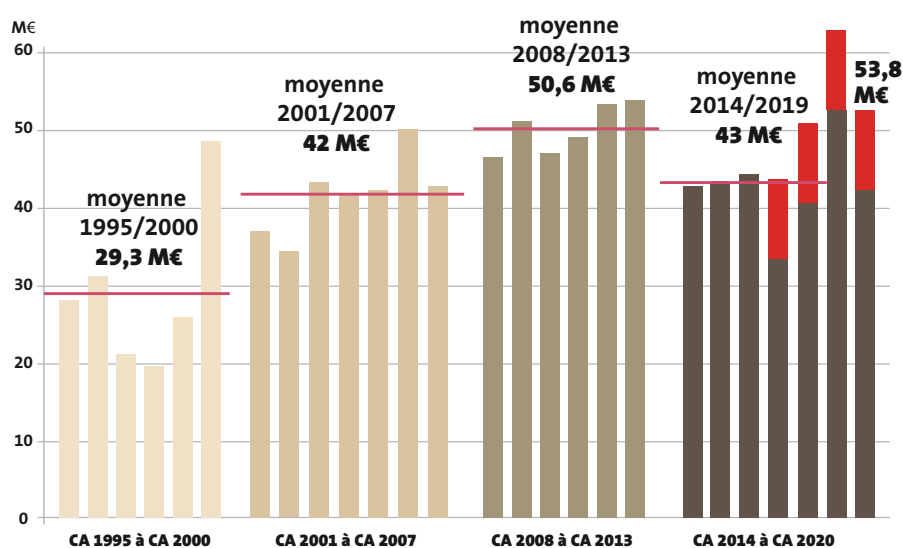
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT – UN EFFORT D'INVESTISSEMENT SOUTENU

Avec 43,8 M€ de dépenses d'équipement (dont PPP Chardon), la Mairie maintient un niveau d'investissement important :

- 40,8 M€ de dépenses réalisées sur le patrimoine de la Ville ;
 - 1,9 M€ de subventions d'équipement versées ;
 - 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette lié au PPP Chardon ;
 - 0,4 M€ de fouilles archéologiques réalisées en régie par le service d'archéologie municipal.
- À ces investissements, il convient d'ajouter 10 M€ réalisés par Orléans Métropole au titre de la politique espace public – voirie transférée soit un effort d'investissement global pour les Orléanais de 53,8 M€.

COVID 19

La crise sanitaire a provoqué le ralentissement et/ou l'arrêt des chantiers en cours ou à lancer en 2021. Tous les crédits ouverts en investissement n'ont pu être mandatés au cours de l'exercice. Dans ces conditions, les restes à réaliser 2020 s'établissent à 17,4 M€ et viendront s'ajouter aux crédits d'investissements ouverts au budget 2021.



Dépenses équipement	CA 1995	CA 1996	CA 1997	CA 1998	CA 1999	CA 2000	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004
	28,2 M€	31,6 M€	21,4 M€	19,8 M€	25,9 M€	49,2 M€	37,4 M€	34,3 M€	43,9 M€	42,2 M€

CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014
42,4 M€	50,7 M€	42,8 M€	47,1 M€	51,3 M€	47,5 M€	49,6 M€	53,9 M€	54,4 M€	42,4 M€

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Investissements réalisés par Orléans Métropole (rouge dans le graphique ci-dessus)	43,0 M€	44,5 M€	33,8 M€	41,1 M€	53,3 M€	43,8 M€
			<u>10,0 M€</u>	<u>10,0 M€</u>	<u>10,0 M€</u>	<u>10,0 M€</u>
Total			43,8 M€	51,1 M€	63,3 M€	53,8 M€

2020 : LES PRINCIPAUX PROJETS PAR QUARTIER

NORD

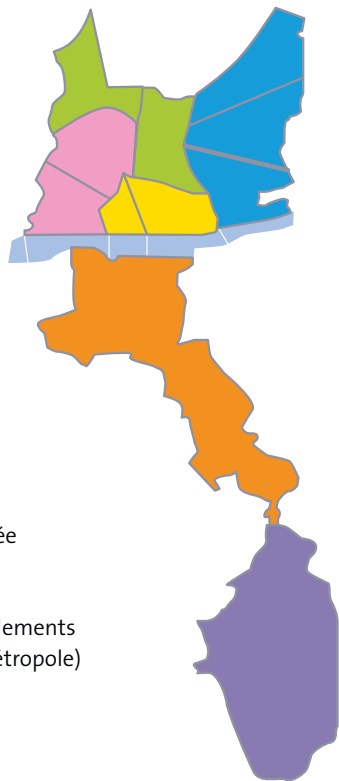
- MOBE
- Centre aquatique
- Palais des Sports
- Carrière Fbg St-Vincent
- Voiries (Orléans Métropole)

NORD OUEST

- Le Relais Orléanais Sanitas
- Voiries (Orléans Métropole)

CENTRE-VILLE

- Carmes Madeleine
- Carmes voiries
- École Charles Pensée
- Conservatoire
- ZAC Bourgogne
- Campagne de ravalements
- Voiries (Orléans Métropole)



NORD EST

- ZAC fil de soie
- Gymnase Gaston-Couté
- Voiries (Orléans Métropole)

SAINT-MARCEAU

- Résidence Dauphine
- Jardin des Plantes
- Stade des Montées
- Hippodrome Île Arrault
- Voiries (Orléans Métropole)

LA SOURCE

- Centre nautique de la Source
- Stade omnisport la Source
- Ancien collège Bolière
- Groupe scolaire René Guy Cadou
- Groupe scolaire Romain-Rolland
- Cimetière La Source
- École Guernazelle
- Voiries (Orléans Métropole)

**+0,5 M€ d'aménagements de proximité
et +0,1 M€ de budget participatif**

Investissements 2020 -> 0,5 M€

Libellé programme	CA 2020
CENTRE AQUALUDIQUE	10,93 M€
RÉNOVATION CENTRE NAUTIQUE LA SOURCE	7,07 M€
RESTRUCTURATION MUSEUM	5,24 M€
CARMES MADELEINE ZAC	1,45 M€
STADE OMNISPORT- TERRAIN HYBRIDE	1,43 M€
GROSSES RÉPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,88 M€
CNFPT - TRAVAUX HAUBERGE DE JEUNESSE	0,78 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	0,62 M€
CNFPT - ACQUISITION	0,59 M€
CRÉATION CIMETIERE LA SOURCE	0,50 M€
ZAC BOURGOGNE	0,50 M€

ENCOURS DE LA DETTE

Par délibération du 11/12/2017 et dans le cadre du transfert de la compétence espace public à Orléans Métropole, la dette relative aux emprunts souscrits pour le financement des dépenses des investissements de cette compétence a été transférée à Orléans Métropole au 01/01/2018 pour un montant de 20,304 M€. Ainsi, Orléans Métropole s'est substituée à la Ville d'Orléans dans ses obligations découlant des emprunts.

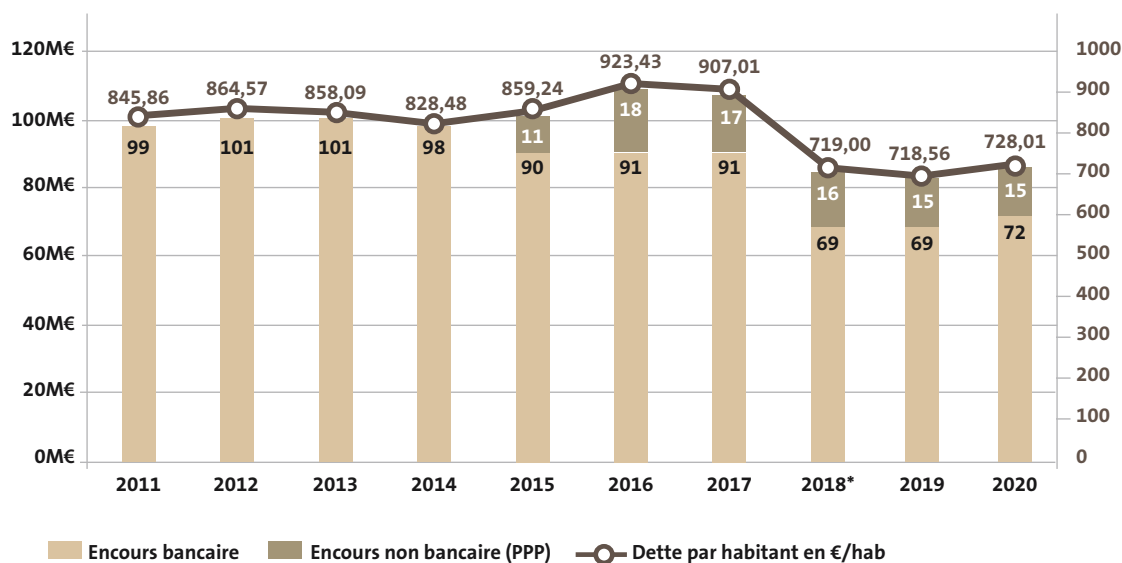
Fin 2020, l'encours total de dette de la Ville d'Orléans s'établit à 86,7 M€.

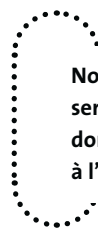
ÉVOLUTION DE LA DETTE BANCAIRE

L'encours de dette bancaire de la Ville d'Orléans s'établit à 72 M€ à fin 2020 en augmentation de 2,57 M€ par rapport à 2019. Il est constitué de 56 % de prêts à taux fixe et de 44 % de prêts à taux variable.

ÉVOLUTION DE LA DETTE PPP

Fin 2020, la dette PPP pour le financement de la construction du groupe scolaire Bénédicte Maréchal et du gymnase Georges Chardon, dans le quartier Saint-Marceau, s'élève à 14,715 M€, en diminution de 0,7 M€ par rapport à 2019.





Nous remercions les différents services et les partenaires dont les données et contributions ont servi à l'élaboration du rapport.

Direction de l'Information
et de la Communication
Septembre 2021

Crédit photos :

Mairie d'Orléans et Orléans
Métropole – Jérôme Grelet –
Jean Puyo - Michaël Simon
Couverture : IOAProduction

Rédaction :
Camille Jaunet

Conception graphique :
Laure Scipion

MAIRIE D'ORLÉANS
Place de l'Étape,
45040 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 79 22 22

www.orleans-metropole.fr

   **#OrleansMetropole**



Orléans
Mairie
